

Ville de Neuchâtel



Rapport de la Commission financière
concernant
LA GESTION ET LES COMPTES
de l'exercice 2015

(Du 17 mai 2016)



Rapport de la Commission financière concernant les comptes 2015

(Du 17 mai 2016)

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs,

La Commission financière s'est réunie en séances plénières les 18, 19 avril et le 17 mai 2016 pour examiner la gestion et les comptes de l'exercice 2015. Durant cette période les 5 sous-commissions se sont réunies pour l'examen détaillé des 5 dicastères.

Discussion générale

Le bouclage de l'exercice 2015 avec un excédent de revenus de 1'450'252 francs a particulièrement réjoui la commission financière, surtout qu'au-delà de l'amélioration par rapport au budget, l'influence des revenus extraordinaires sur le résultat a fortement diminué. Ainsi, le résultat opérationnel reste certes déficitaire mais s'améliore de 8 millions de francs par rapport au budget pour être déficitaire d'un peu moins de 3 millions.

C'est essentiellement au niveau des charges de personnel et de biens et services que l'on constate des améliorations substantielles de chaque fois plus de 3 millions. Il est à noter que l'amélioration au niveau du personnel est principalement le résultat d'un décalage entre les dates d'engagement de nouveaux collaborateurs et des postes budgétés pas encore repourvus.

Pour les recettes, l'augmentation des revenus issus de l'impôt sur les personnes physiques ne compense que pour moitié la diminution des revenus de l'impôt sur les personnes morales.

A noter que l'augmentation du produit de l'impôt sur les personnes physiques est due à la croissance du nombre de contribuables et de leur capacité contributive moyenne, ce qui est très positif pour l'avenir. L'autre facteur de cette augmentation provient de l'amnistie fiscale qui est une amélioration qui se répétera probablement pour 2016, mais qui s'arrêtera avec la fin de cette amnistie.

La commission déplore l'ampleur de la part du budget des investissements qui n'a pas pu être réalisée, d'autant plus que la situation générale était bonne.

Au niveau du bilan, la commission constate que la diminution de la somme du bilan pour environ 20 millions de francs provient de la diminution pour 19 millions de francs des capitaux de tiers tandis que les capitaux propres ne diminuent que de 1 million. Globalement la structure du bilan de notre Ville ressort renforcée de cet exercice.

Hors bilan, la commission se doit de rappeler la question de la caisse de pension des collaborateurs de la Ville et de diverses institutions ou sociétés liées à la Ville, prévoyance.ne, qui affiche un découvert attribuable à la Ville d'un peu plus de 132 millions de francs au 1^{er} janvier 2015 et nécessite des engagements sous forme de garanties de la Ville à ces diverses entités employeur pour 88 millions de francs, selon la législation en vigueur.

Nous présentons ci-après les rapports des cinq sous-commissions :

Rapport de la Sous-commission financière I

(Finances, Ressources humaines et Action sociale)

Mme Isabelle Iseli, MM. Philippe Loup (rapporteur) et Julien Spacio ont rencontré le 4 mai 2016 les responsables des services concernés en présence de M. Fabio Bongiovanni, conseiller communal responsable du dicastère ; MM. Marc Bernoulli (Ressources humaines) et Alain Virchaux (Service juridique) ; MM. Serge Attinger et Daniel Crevoisier (CEG) ; MM. Gérard Blandenier (Service financier), Serge Veya (Contrôle des finances) et Marco Paolini (Gestion financière) ; M. Philippe Haeberli et Mme Nives Faggiani (Action sociale).

02. Finances

Remarques d'ordre général

103 Service financier

103.01 Service financier

En 2015, 35 millions de francs sont arrivés à échéance. Seuls 30 millions ont été renouvelés.

La courbe des taux à long terme a évolué à des niveaux très bas. Ainsi, le taux moyen des emprunts reconduits s'est élevé à 0,84%. Quant aux emprunts à court terme, ils ont bénéficié de taux négatifs. Cette tendance de taux bas, voire négatifs pour le court terme, devrait perdurer en 2016. Si tel est le cas, alors le taux moyen de la dette à long terme devrait continuer de baisser.

Les critères permettant de choisir les organes auprès desquels des emprunts se font, sont principalement d'ordre financier. Il convient aussi de trouver des prêteurs intéressés à investir auprès de la Ville. L'endettement du Canton peut parfois nous prêter, car le prêteur potentiel juge la capacité d'endettement dans sa globalité territoriale au niveau cantonal.

38 Charges extraordinaires

38100.00 Biens et services, autres charges exploit. extraord.

En relation avec le terrain sur lequel se trouve le CPLN, une provision pour dépollution avait été établie pour 1,8 million de francs. Au moment, des travaux d'assainissement, il est apparu que ce montant était insuffisant. Suite à un accord entre l'Etat (propriétaire actuel) et la Ville (ancien propriétaire), un montant de près de 859'000 francs a encore été payé compte tenu des engagements pris.

103.02 Impôts

L'évolution du nombre de contribuables maintient sa légère pente ascendante. La matière imposable augmente également et montre que l'assiette fiscale des contribuables s'améliore aussi. La construction de logements de standing y contribue sans doute aussi. Un commissaire demande une comparaison avec d'autres villes de taille semblable dans le canton et en dehors.

L'augmentation de l'imposition des personnes physiques constitue une belle surprise. En matière d'amendes, l'amnistie fiscale a permis de retrouver des sommes sur l'imposition de la fortune, mais aussi en matière de revenus. Toutefois, le niveau des amendes a été inférieur au montant prévu au budget. Pour les personnes morales, la baisse est conséquente, même plus importante qu'évaluée au budget. Cependant, les sommes encaissées se situent au niveau des années 2008-2009, malgré la bascule fiscale.

Globalement, l'ensemble des contributions se situe au même niveau qu'en 2011, ce qui permet de ne pas être trop pessimiste quant à l'avenir.

31 Charges de biens et services, autres

31300.06 Frais de poursuites

Ces frais se retrouvent en recette sur le compte 42600.00 Remboursement de tiers.

31331.00 Frais de participation au Bordereau Unique

Il s'agit des montants facturés aux communes par l'Etat pour la gestion des impôts.

42 Taxes

42900.00 Autres taxes

Encaissement sur les relances d'actes de défauts de biens.

104 Contrôle des finances

104.00 Contrôle des finances

Le dépassement d'honoraires de PWC pour la révision des comptes de 2014 se monte à 10'000 francs. Ce dépassement est compensé par une dépense prévue en 2015 pour un montant équivalent et qui a été repoussée en 2016. Du coup, les comptes 2016 présenteront un dépassement.

Les différents contrôles effectués ont donné lieu à 12 rapports. Les explications reçues ont donné satisfaction aux trois commissaires.

Le système de contrôle interne (SCI) est de la responsabilité des différents services. Les risques à prendre en considération et les contrôles à faire sont définis par les services eux-mêmes, en collaboration avec le Contrôle des finances et l'Organe de révision. Le SCI peut s'en tenir aux aspects comptables. Cependant, il peut aussi s'élargir au suivi et à la gestion des investissements ou à des aspects qualitatifs (au SRH par exemple).

Par ailleurs, à propos du CEG, le SCI s'est par exemple grandement intéressé à la façon d'implémenter un nouveau logiciel. La certification en cours du CEG (ISAE 3402) permettra de simplifier les rapports avec les Organes de révision des communes partenaires du CEG.

105 Centre électronique de gestion

105.00 CEG

L'amélioration est de presque 1,5 million de francs. Il faut bien voir qu'une diminution du personnel – par défaut d'engagement, mais aussi par un report de plusieurs mois d'une nouvelle location – explique pour une large part cette amélioration.

En matière de personnel, deux départs à la retraite et deux départs naturels ont provoqué un manque temporaire en personnel. Le remplacement de ces collaborateurs est effectif, mais la situation globale reste insuffisante en relation de l'activité du service. Certes, au niveau comptable, cela se traduit par un agio de 300'000 francs en charge de personnel. On ne peut néanmoins se réjouir de pareille amélioration si l'on considère le travail important et essentiel qu'assume le CEG. En effet, le CEG est en flux tendu en matière de mandats à remplir et le personnel s'investit beaucoup pour parvenir à répondre avec une grande satisfaction aux demandes avancées. La solution à ce problème de personnel passe soit par une formation interne, mais aussi par de l'engagement qui nécessite de toute manière une remise à niveau des personnes nouvellement engagées.

En matière de la gestion des absences, le logiciel *Timelead* a tout d'abord été choisi pour les services des Parcs & Promenades ainsi que la Voirie afin de poser avec précision la répartition horaire des collaborateurs sur les différents chantiers. Il a été ensuite étendu à l'ensemble de l'Administration. Et de ce fait, il a également été paramétré pour la gestion des absences, activité pour laquelle il n'a pas été conçu. L'objectif à court terme est d'avoir un nouveau logiciel tant pour la planification que pour la gestion des heures et des absences.

La collaboration avec le SIEN se fait pas à pas. L'étape d'une centralisation physique sur les sites de Verger-Rond 2 pour le CEG et des Cadolles 7 (SIEN pour Gestion de projets et services techniques) est en voie de finalisation. Les deux centres opérationnels ne sont pas encore surmontés par une gouvernance informatique qui permettra de bien répartir les activités des uns et des autres sur le terrain. Bien ultérieurement, on peut imaginer une plus grande synergie au niveau opérationnel.

42 Taxes

42400.02 Prestations de service pour tiers

Le CEG s'active dans trois grands domaines à savoir santé, communes et école. A cela s'ajoute les externes (hors entités ci-dessus nommées), ainsi qu'un 5^e domaine, celui du développement. La préparation du budget au mois de juin 2014 s'est faite à l'image des 4 premiers mois de l'année en cours en les annualisant.

Partant de cette base, il a été établi que la santé représente 4,5 millions de prestations, les communes 1,5 million, les écoles 1,1 million, les externes 1,5 million et le développement 0,5 million. On arrivait alors annuellement à 9,1 millions, base pour le budget 2015. Les prestations aux communes sont plutôt fixes, tout comme celles des écoles et des externes.

Par contre, pour la santé, la confirmation des prestations à fournir n'est parvenue qu'en avril 2015 pour l'année en cours. Ce domaine est justement en grande évolution tant en matière de serveurs que de postes de travail. Ceci a provoqué une amélioration de 800'000 francs. L'on ne peut aussi aisément reporter cette somme d'année en année tant le domaine est fluctuant en expansion ainsi qu'en possible redimensionnement. Pour les écoles, un poste de développeur a été créé, provoquant une amélioration de 300'000 francs. Enfin, pour les développeurs, un plus de 200'000 francs est apparu.

MCH2, qui permet la gestion par enveloppe pluriannuelle (3-4 ans), permettrait de lisser les variations mentionnées ci-dessus et d'éviter ainsi les pics d'investissements pour les infrastructures lourdes.

106 Service juridique

106.00 Service juridique

Les comptes sont dans la cible tant au niveau du personnel que des BSM.

31 Charges de biens et services, autres

31320.00 Honoraires de conseillers externes et experts

Compte créé en 2010, recueillant plusieurs types de dépenses tels des frais de justice et dépens (recours en justice en matière de permis de construire), des dommages et intérêts (procédure judiciaire ou extra-judiciaire), des indemnités, des honoraires de mandataires (recours à experts en procédure judiciaire ou extra-judiciaire), etc. qui émargent à toutes les directions de l'administration communale. Il est difficile de prévoir d'année en année le montant de ce poste, le service juridique n'ayant aucune maîtrise desdites dépenses.

49 Imputations internes

Les commissaires constatent qu'il n'y a pas d'imputations internes, donc aucune des prestations du service n'est facturée aux différentes directions. Il s'agit véritablement d'un service transversal.

107 Service des ressources humaines

107.00 Ressources humaines

En matière de charges de personnel, on est globalement dans les chiffres du budget. L'amélioration est provoquée par le remplacement non effectué de certains postes. Ces derniers ont surtout été provoqués par la grande difficulté de trouver de nouveaux pompiers-ambulanciers au sein du SIS.

Cet engagement décalé a été « officialisé » par la notion d'écart statistique, introduite dans le budget 2016. Le service de la Voirie (page 12, rubrique 303), connaît un grand apport en personnel temporaire. Pour la Voirie, cela est provoqué par une grande sinistralité au sein du personnel.

L'année 2015 a été marquée par une réorganisation importante du service RH tel que mentionné en page 99, avec la constitution des trois pôles. La centralisation de la formation (sauf pour le SIS et l'orthophonie) au niveau comptable de l'ensemble des coûts permet surtout d'atteindre les objectifs de formation. Les cours de communication ont été donnés auprès des services Parcs & Promenades ainsi que Voirie. L'objectif était d'orienter le personnel sur la façon de se comporter face à un public parfois peu avenant.

La politique d'apprentissage a reçu de la cohérence par l'engagement d'une personne afin de coordonner et d'appuyer les services.

En matière d'engagement, la problématique de l'insertion professionnelle est considérée. En effet, de nombreux contrats ISP sont conclus et aboutissent parfois à des engagements.

En matière d'absentéisme pour cause de maladie et d'accident, le tableau ci-dessous pose l'état de situation pour l'ensemble des services. Il est à noter que le service de la Sécurité (dont SIS) ne figure pas pour le moment car sur un autre outil de planification, à l'exception du personnel administratif.

DIRECTIONS	Tx Totaux	Tx Maladie	Tx Accident
AUTORITE POLITIQUE	1.99	1.67	0.32
CULTURE, SPORT, TOURISME	3.23	2.82	0.42
EDUCATION, SANTE, MOBILITE	2.56	1.79	0.77
FINANCES, RH, ACTION SOC.	2.58	2.31	0.27
INFRASTRUCTURES, ENERGIE, SECURITE	11.65	9.97	1.68
URBANISME, ECONOMIE, ENVIRON.	2.46	2.16	0.30
TOTAUX	5.16	4.41	0.75

Si le taux d'absentéisme a légèrement augmenté, cela est dû essentiellement à la hausse des accidents non professionnels. À propos des absences de longue durée, les causes sont principalement les suivantes, à savoir : troubles de l'appareil locomoteur (21%), affections psychiques (29%), maladies graves (35%), grossesses pathologiques (4%) et sans diagnostic (11%). Les cas concernés par les maladies graves sont en augmentation, tout comme les problèmes locomoteurs, alors que les problèmes psychiques sont en diminution. Le taux d'absentéisme, même trop important, est comparable à ceux des Villes de La Chaux-de-Fonds et Lausanne. Il convient toutefois de prendre ces comparaisons avec précaution dans la mesure où la façon de comptabiliser les absences, ainsi que la fiabilité des chiffres ne sont pas connus.

A noter que le taux d'absentéisme est un ratio entre le nombre total d'heures d'absences pour cause d'accidents ou de maladies professionnelles ou non professionnelles en comparaison avec le nombre total d'heures de travail planifiées.

48 Revenus extraordinaires

48500.00 Prélèvements extraord. sur fonds et financements spéciaux

Le fonds d'encouragement à la formation a été dissous selon les directives de MCH2.

04. Action sociale

Remarques d'ordre général

Le principal changement est dû à la mise en place de la facture sociale, nouveauté liée à l'adoption par le Grand Conseil du rapport sur la facture sociale. Ce compte représente les différentes dépenses sociales après la répartition 40% Etat et 60% communes. Le coût de l'Action sociale s'est stabilisé par les décisions réglementaires de l'Etat et les mesures prises par la Ville. On constate une grande activité du GSR. Au niveau de l'Agence AVS, le fonctionnement est à nouveau bon.

Un projet en cours vise à améliorer les contrôles approfondis des dossiers en amont de l'octroi de prestations. Un tiers des nouveaux dossiers ont été contrôlés en profondeur. Les personnes concernées devaient alors attendre un mois avant d'être reçues au service pour obtenir des prestations. Pour un second tiers, il s'agit de dossiers témoins devant servir de comparaison aux dossiers contrôlés. Le dernier tiers n'a pas fait l'objet d'un suivi particulier. Les sources permettant de compléter les connaissances du service sur les situations personnelles des demandeurs et donc parfois de découvrir des fraudes sont en relation avec les Contributions, la CCNC et le SCAN (pour connaître le type de véhicule et le rythme de changement). Est aussi observé un réseau social électronique bien connu. En effet, cette dernière source dévoile bien des réalités parfois peu en relation avec les éléments annoncés pour obtenir des prestations. Les baux à loyer sont également analysés afin de constater si des baisses de loyer sont possibles. En date du 19 avril 2016, 91 dossiers ont été contrôlés sans suspicion préalable. 19 banques ont aussi été contactées.

Une analyse sera faite au terme de ce projet. Elle donnera d'une part la somme d'argent ainsi économisée et permettra d'autre part d'évaluer si une personne, dévolue aux contrôles, devrait être engagée.

En parallèle à ce projet, divers contrôles sont effectués en cas de suspicion de fraude. Les demandes d'enquête contre un bénéficiaire indélicat sont demandées au service analogue cantonal. Selon les observations faites, des plaintes ont été déposées contre des personnes auteurs d'abus d'assistance et de l'argent a ainsi été récupéré.

L'autre projet-pilote en cours concerne la réinsertion des jeunes. Il est en cours d'évaluation et les conclusions seront données ultérieurement.

110 Guichet social régional (GSR)**110.00 Guichet social - administration**

La boutique d'information sociale, située à la réception du service, est très fréquentée mais il est difficile d'évaluer le nombre de personnes qui viennent s'y renseigner spécifiquement. Il faut savoir que les informations données touchent plusieurs domaines, que cela soit en lien avec l'Aide sociale mais aussi l'AVS-AI ou le Planning familial et d'autres encore.

36 Charges de transfert

36360.00 Subventions aux organisations privées à but non lucratif

Ces subventions seront intégrées dans le pot commun dès 2016. Elles se répartissent selon le tableau ci-dessous :

Subventions

Ateliers Phénix	Fr.	30'000.00
Caritas		10'000.00
Espace des Solidarités		32'200.00
Procap		8'500.00
Centre social protestant		15'000.00
Utilisation Legs Morgenthaler		6'000.00
SOS futures mamans		5'000.00
Centrevue		8'403.65
La Main tendue		1'000.00
Mediane		3'700.00
Centre thérapeutique de jour NE		15'000.00
Autres subventions		<u>6'250.00</u>
Total	Fr.	<u>141'053.65</u>

111 Aide sociale

111.00 Aide sociale

La légère augmentation de l'aide sociale (pages 116-117) est provoquée par l'augmentation du pot commun dont pour partie seulement due aux dossiers de la Ville. 20% des dossiers sont provoqués par des octrois d'aide à des personnes qui, par ailleurs, travaillent mais ont des revenus insuffisants. La durée d'ouverture des dossiers a une tendance à s'allonger.

112 Agence AVS/AI

112.00 Agence AVS et AI

La baisse des dossiers traités en 2015 (page 121), en comparaison aux chiffres des années 2011-13, interpelle. Globalement, il n'y a pas de différence de volume, mais une amélioration dans la façon de traiter les dossiers (notamment frais médicaux comptabilisés différemment suite à l'introduction du nouveau système NIL+) a permis d'éviter les comptages à double et d'améliorer la fiabilité de la statistique.

30 Charges de personnel

30100.01 Salaires personnel administratif et exploitation

La somme nette est de 350'000 francs, mais au brut elle s'élève à 380'000 francs. Cette augmentation est due au remplacement de personnes malades sur une longue durée. Une réévaluation des fonctions, donc des traitements, a aussi été faite.

Rapport de la Sous-commission financière II

(Education, Santé, Mobilité)

La sous-commission financière II, composée de MM. Jean-Charles Authier (absent), Antoine de Montmollin, Philippe Etienne (rapporteur) s'est réunie le mercredi 27 avril 2016 en présence de Mme Christine Gaillard, directrice des sections concernées, pour examiner les comptes 2015. Ont également participé à cette séance : pour la Section de la Santé, Mme Catherine Stangl, cheffe du centre de santé sexuelle - planning familial, Mme Marianne Vessaz-Ott, cheffe du centre d'orthophonie et Mme Isabelle Girod, attachée aux personnes âgées ; pour la Section de l'Education, Mme Charlotte Nilsson, cheffe du service de l'accueil de l'enfance, Mme Sylvie Montaufier, responsable finances & administration du service de l'accueil de l'enfance, Mme Nadja Birbaumer, attachée scolaire et Mme Emmanuelle Liechti, infirmière cheffe du service médical ; pour la section de la Mobilité, M. Pierre-Olivier Aragno, délégué à la mobilité, à l'environnement et à l'Agenda 21 ; pour les 3 Sections Education, Santé et Mobilité, M. Pierre Geissbühler, administrateur. Invité : M. Etienne Bourqui, secrétaire général de l'éorén.

Dir. de l'Education, de la Santé et de la Mobilité

Remarques générales

Remarque préliminaire : la comparaison entre exercices comptables 2014 et 2015 est rendue particulièrement difficile en raison du changement de modèle comptable (passage de MCH1 à MCH2) ainsi que par la comptabilisation en 2014 des charges exceptionnelles liées à la recapitalisation de prévoyance.ne. Le tableau suivant dresse la comparaison entre comptes 2014 et 2015, hors charge de recapitalisation.

	Entité de gestion	Excédent de charge 2015	Excédent de charge 2014 hors prévoyance.ne	Evolution	Prévoyance.ne
109.01	Centre de santé sexuelle	189'560	213'449	-23'889	54'148
109.02	Centre d'orthophonie	290'249	372'455	-82'206	287'303
109.03	Santé bucco-dentaire	132'270	135'078	-2'808	18'658
109.04	Attachée aux PA	151'216	0	151'216	0

	SANTE	763'296	720'984	42'312	360'109
131.01	Service admin de l'AE	786'112	1'140'624	-354'512	102'347
131.02	Contributions aux crèches	5'035'279	5'385'423	-350'144	0
131.03	Accueil préscolaire	1'083'607	1'071'346	12'261	747'491
131.04	Accueil parascolaire	1'035'564	1'046'593	-11'028	607'961
132.01	Enseignement obligatoire	28'549'420	26'984'508	1'564'912	4'144'519
132.02	Service médical	252'150	247'484	4'665*	86'101
	EDUCATION	36'742'134	35'875'981	866'153	5'688'419
146.01	Mobilité	8'793'880	9'178'394	-384'514	72'788
146.02	Fun'ambule	-25'737	-37'470	11'732	0
146.03	Développement durable	182'056	217'733	-35'676	0
	MOBILITE	8'950'199	9'358'657	-408'458	72'788

*voir remarque introductive sous chapitre 132.02

100 Directions/Chancellerie

100.05 **Direction de l'Education, de la Santé et de la Mobilité**

30 **Charges de personnel**

La différence de charge par rapport au budget provient du transfert du salaire de l'attachée scolaire (depuis le mois de mai) vers l'Education. Cette baisse est en partie compensée par la comptabilisation à la Direction du salaire de la stagiaire maturité professionnelle ainsi que de la stagiaire Mobilité.

36 **Charges de transfert**

Le détail des subventions octroyées est le suivant :

- Courte-Echelle : CHF 20'000.00
- UNINE : Soutien à l'organisation d'un congrès international : CHF 2'000.00
- Hôtel des Associations : CHF 25'000.00
- Association Lire et Ecrire : CHF 7'500.00
- ANAAP : CHF 14'400.00

05. Santé

109 Service de la santé

109.01 Centre de santé sexuelle - Planning familial

Pas de remarque particulière sur le déroulement de l'année 2015, 64% des consultations concernent des personnes habitant hors de la ville. Il est à noter que les autres communes ne supportent directement aucune charge pour les prestations offertes à leurs citoyens.

30 Charges de personnel

30900.00 Formation et perfectionnement du personnel

Le budget de formation est centralisé au le service des ressources humaines.

46 Revenus de transfert

46110.00 Dédommagements des cantons et concordat

Il s'agit de la participation de l'Etat dans les coûts du centre de santé sexuelle pour l'accomplissement de sa mission de service publique. Ce montant représente le 50% des frais effectifs du centre pour l'année précédente. (L'année 2014 avait enregistré des charges supérieures dues à prévoyance.ne notamment). Cette pratique sera corrigée en 2016 afin que les recettes soient misent en relation avec les charges correspondantes, sans décalage temporel.

109.02 Centre d'orthophonie

La nouvelle convention tarifaire entre l'Etat et le centre est entrée en vigueur au 1er janvier 2015. Les résultats de cette nouvelle convention, cumulée à une bonne gestion administrative, ont permis de baisser le coût de l'heure facturé aux communes membres.

Le système informatique, très performant, génère les factures de manière précise sur la base des heures, qui sont ensuite contrôlées avant expédition au canton. Chaque facture est contrôlée manuellement par l'office de l'enseignement spécialisé ; pour 2015 sur les 1500 factures, 7 se sont avérées inexactes et ont généré une correction de 550 francs !!

30 Charges de personnel

Les montants budgétés pour les charges de personnel comprenaient l'octroi d'échelons automatiques. Cependant, les orthophonistes étant soumises à la grille salariale du canton, par analogie au personnel enseignant, les décisions du Grand Conseil en matière de gel des progressions ont également été appliquées au personnel du centre.

31 Charges biens, service, autres ch. d'exploit.

31300.01 Prestations de services de tiers

Contient notamment des frais de remplacement d'une fenêtre de la salle d'attente (remboursé sous 34310.00) et de débarras de matériel.

39 Imputations internes

39100.00 Prestations de service

Contient d'une part les prestations fournies par le Centre d'impression (Impression du papier à lettre et factures) mais surtout la part communale des traitements et bilans qui reviennent à la Ville (31'074 francs, précédemment imputés dans les comptes de l'action sociale). Ce montant, qui correspond à 60% du coût du traitement et au 100% du bilan non pris en charge par l'OES, est également inscrit en recette sous 49100.00.

39300.00 Frais administratifs et d'exploitation

Comprend d'une part les loyers (86'100.00 francs), la part de travail de l'administrateur refacturé au Centre (28'556.60 francs) ainsi que la taxe par habitant de 0.20 francs (6'746.60 francs imputés également en recettes sous 49300.00) et la taxe déchet (250 francs).

42 Taxes

42400.02 Prestations de services pour tiers

Montant des prestations d'orthophonie facturées à l'OES (92.45%), aux parents (1.73%), communes hors VDN (0.44% (uniquement les parts aux traitements)), aux institutions (5.14%) et les amendes pour absences (0.25%).

42600.00 Remboursement de tiers

Participations des orthophonistes indépendantes et d'autres centres aux formations organisées par le centre de Neuchâtel.

46 Revenus de transfert

46110.00 Dédommagements des cantons et concordats

Participation de l'Etat au frais de gestion et de contrôle. Le calcul du montant se base sur une répartition du solde de l'enveloppe budgétaire dédiée à l'orthophonie (2'900'000 francs) après déductions des factures des prestations payées par l'OES (2'531'924 francs) selon les EPT des 3 centres.

46120.00 Dédomm. des communes et des synd. interco.

Taxes par habitants (0.20 francs) facturées aux communes conventionnées et participation au déficit des charges du centre (23.76 francs/heure thérapeutique effectuée pour la commune). Un montant de 5'739.20 francs est encaissé par la taxe et 57'065.60 francs en tant que participation au déficit. La part des heures de traitement pour des enfants provenant de la Ville se monte à 74%, ce qui représenterait une participation de 162'081.75 francs.

Le montant de la participation au déficit est calculé en soustrayant de l'excédent de charge du centre les frais inhérents à la Ville, soit le loyer, les parts communales aux traitements, les frais de locaux, etc. Le solde de l'excédent de charge est ensuite réparti sur la base du nombre d'heures thérapeutiques effectuées pour chaque commune.

49 Imputation internes

Voir 39 Imputations internes.

109.03 Santé bucco-dentaire

Pas de remarque particulière sur le déroulement de l'année 2015.

31 Charges biens, service, autres ch. d'exploit.

31302.00 Médecins/dentistes

Il s'agit des honoraires facturés par les médecins pour les 3'810 dépistages dentaires effectués pour l'ensemble des enfants des collègues

primaires de la commune ainsi que des collèges secondaires des Terreaux, du Mail et de la Côte (14.85 francs/dépistage). L'éorén prend à sa charge les dépistages pour les élèves de 8 à 11H (voir compte 46120.00).

31600.00 Loyers et fermages des bien-fonds

Loyers payés pour le Centre médico-dentaire de Neuchâtel, selon convention. Ces montants sont refacturés au Centre sous chiffre 44800.00.

36 Charges de transfert

36370.00 Subventions aux personnes physiques

Subventions pour traitements dentaires octroyés, selon conditions de ressources, aux enfants de la Ville (arrêté du conseil général du 1^{er} novembre 2010).

39 Imputations internes

39300.00 Frais administratifs et d'exploitation

Loyer dans les bureaux de St-Maurice et taxe déchet.

109.04 Attachée aux personnes âgées

2015 a été marqué par l'arrivée de notre nouvelle attachée aux personnes âgées qui s'est principalement attelée à la réalisation d'un sondage sur la mobilité des aînés ainsi que sur la stratégie à développer pour Neuchâtel « Ville amie des aînés ». Certains autres projets planifiés ont dû être différés avec cette arrivée en cours d'année.

30 Charges de personnel

L'engagement d'une personne plus expérimentée, et donc colloquée avec un échelon plus élevé que celui budgété, explique la différence entre les comptes et le budget.

31 Charges biens et services

31300.01 Prestations de services de tiers

Dans le budget, diverses actions prévues n'ont pas pu être effectuées à

la suite du changement de l'attachée aux personnes âgées intervenues à la fin 2014, il s'agit d'un report.

36 Charges de transfert

36360.00 Subvention aux organisations privées à but non lucratif

Le détail des subventions octroyées est le suivant :

- Pro Senectute : CHF 18'000.00
- Mouvement des Aînés : CHF 14'184.00
- AVIVO : CHF 5'900.00

11. Education

Accueil de l'Enfance

Un rapport sur la stratégie développée en matière d'accueil de l'enfance a été présenté au Conseil général en fin d'année 2015. La poursuite des optimisations dans la gestion a généré de très bons résultats qui ont permis des économies tout en augmentant la capacité d'accueil. Cette année a également été marquée par le développement de nouvelles places « Tables de midi ».

131 Accueil de l'enfance

131.01 Service administratif de l'accueil de l'enfance

30 Charges de personnel

30100.01 Salaires

Plusieurs engagements à durée déterminée afin de soutenir le SAE dans le cadre de l'absence partielle de longue durée d'un collaborateur. Salaires compensés par la perception d'indemnités journalières (cpte 30109.00 + 30409.00).

31 Charges biens, service, autre ch. d'exploit.

31700.03 Frais de déplacement

Les charges ont été imputées au SRH (frais liés à la formation).

39 Imputations internes

39100.00 Prestations de services

Les dépenses ont été imputées dans les comptes de chaque structure.

131.02 Contributions aux crèches

Le crédit complémentaire de 57'000 francs correspond à la création de 30 nouvelles places parascolaires (dont 20 « tables de midi »).

Les mesures d'économie (annoncées : 100'000 francs) ont été réalisées (contrôle accru des capacités contributives et suppression des rabais « spéciaux VDN »).

Dans le cadre de la liste d'attente cantonale pour l'accueil préscolaire, l'OAEF contrôle toutes les demandes parentales (critères d'activités ...).

Entrée en vigueur au 01.08.2015 de la LAE2 avec inversion des rabais fratrie (le rabais est appliqué à l'aîné des enfants).

Le calcul de la capacité contributive est établi sur la dernière taxation fiscale connue (pour 2015 il s'agissait de 2014). La masse fiscale 2014 a été meilleure que 2013.

36 Charges de transfert

36120.00 Dédomm. des communes et des synd. interco.

Un montant de 576'000 francs a été inscrit au BU2015 pour la prise en charge des parts communales de places d'accueil privées dont un grand nombre a été reporté sur 2016.

36140.00 Dédomm. aux entreprises publiques

La totalité du BU2015 a été imputé sur ce compte. MCH2 demande de faire la distinction entre les dédommagements aux communes et ceux aux entreprises publiques (associations).

36360.00 Subventions aux orga. privées à but non lucratif

Moins de subventions versées pour les structures/ateliers privés car moins de liste d'attente pour les structures communales.

131.03 Accueil préscolaire

La mise en place MCH2 a demandé la répartition de certaines charges dans plusieurs comptes (frais liés au repas, déplacement des enfants, etc.).

31 Charges biens, service, autre ch. d'exploit.

31300.01 Prestation de services de tiers

Les frais pour la livraison des repas aux structures sont imputés dans ce compte alors que les achats de denrées alimentaires pour la confection des repas sont imputés dans le compte 31050.00 (denrées alimentaires). Changement pour 2 structures du fournisseur de repas (80 cts de moins par repas).

31690.00 Autres loyers et frais d'utilisation

Augmentation de la taxe sur ETIC-AEF payée au canton (100 francs par place d'accueil).

39 Imputations internes

39100.00 Prestations de services

Entretien de la place de jeux de Serrières moins coûteux que prévu.

39200.00 Imputation internes pour fermages

L'accueil parascolaire des Acacias « Le Mikado » a repris en 2014 en plus de son local, celui de la crèche des Acacias, laquelle a déménagé aux Cadolles. Le Sbâtlo a continué à budgéter le loyer sur la crèche des Cadolles (20'000 francs). Ceci sera corrigé au prochain exercice.

39300.00 Frais administratifs et d'exploitation

Les frais administratifs (charges financières achat) ont été budgétés par le Sbâtlo sur le 131.03 alors que cela concernait également le 131.04 pour 175'000 francs).

131.04 Accueil parascolaire

Mesures d'efficience : définition, application & suivi des règles d'admission = meilleure occupation des places d'accueil = plus de facturation et de subventions cantonales.

Le crédit complémentaire de 158'000 francs (107'000 francs pour les salaires et 51'000 francs pour le 31300.01) concerne la création de 30 places d'accueil dont 20 places « tables de midi ». Ce crédit ne prenait pas en compte les recettes (part parents, part communes & subv. du fonds cantonal pour un montant d'env. 80'000 francs).

31 Charges biens, service, autre ch. d'exploit.

31100.00 Achat de meubles

Compensé avec 31300.01 prestation serv. de tiers (crédit compl.).

31300.05 Frais de port

Frais auparavant budgétés dans les prestations internes (3939100.00) du 131.01.

31340.09 Primes d'assurance

Erreur de saisie dans le BU2015 31340.02 (assurance voiture).

31600.00 Loyers et Fermages des bien-fonds

Loyer de la structure du Scoubidou budgété par erreur sur 6 mois au lieu de 12.

36 Charges de transfert

36190.00 Autres loyers et frais d'utilisation

Augmentation de la taxe sur ETIC-AEF payée au canton (100 francs par place d'accueil) + 30 nouvelles places d'accueil.

39 Imputations internes

39200.00 Imputation internes pour fermages

L'accueil parascolaire du quartier des Acacias « Le Mikado » a repris en 2014 en plus de son local, celui de la crèche des Acacias, qui a déménagé aux Cadolles. Le Sbâtlo a continué à budgéter le loyer sur la crèche des Cadolles alors qu'il aurait dû figurer sur la structure du « Mikado » (20'000 francs). Le Domino est resté définitivement dans les locaux de l'école initialement prévu pour 1 année. Loyer payé au Sbâtlo pas budgété (uniquement 5 mois).

39300.00 Frais administratifs et d'exploitation

Les frais administratifs (charges financières achat) ont été budgétés par le Sbâtlo sur le 131.03 alors que cela concernait également le 131.04 pour 175'000 francs).

132 Ecoles

132.01 Enseignement obligatoire

Les coûts de l'éoren inclus dans les comptes annuels de la ville correspondent aux coûts du budget 2015 de l'éoren qui détermine les acomptes et de l'écart entre le budget et les comptes 2014 ainsi que le nombre et la répartition exacte des élèves entre les cycles. Pour 2015, l'éoren a bouclé ses comptes avec un écart favorable par rapport au budget 2015 de 330'000 francs.

La différence entre comptes 2015 et 2014 s'explique principalement par :

- Une augmentation effective des écolages à hauteur de 650'000 francs due au retrait de Val-de-Ruz du cercle et au mode de calcul de la répartition de la charge nette de l'éorén ;
- Un solde d'écolage payé sur 2015 pour l'année 2014 de plus de 145'000 francs ;
- Un solde de charges à récupérer en 2016 suite au décompte effectif de l'éorén de près de 330'000 francs ;
- L'attribution à cette entité de gestion du salaire de l'attachée scolaire (auparavant à la Direction) de plus de 62'000 francs ;
- L'attribution à cette entité de la responsabilité de l'attribution de subvention (auparavant à l'accueil de l'enfance) pour 72'000 francs ainsi que notre participation à la copropriété de la Rouvraie de plus de 82'000 francs.

Pour rappel, un montant de 5'560'544.87 francs a été versé par l'éorén à titre de dédommagement pour l'utilisation des bâtiments scolaires (4'739'353.67 francs en 2014). Ce montant est imputé dans les comptes de la gérance des bâtiments.

30 Charges de personnel

N'était initialement budgété dans cette rubrique qu'un 20% de soutien administratif. Ce dernier a été intégré dans la fonction d'attachée scolaire et suite à l'engagement de la nouvelle personne, il a été décidé de

comptabiliser le poste d'attachée scolaire (70%) dans ce chapitre (précédemment imputé à la Direction (100.05). Le montant inscrit représente ainsi un 70% depuis juin 2015.

30000.01 Salaires et jetons de présence des autorités

Il s'agit des montants prévus pour le dédommagement des participants aux CESI (Conseil d'établissement scolaire intercommunal). Pour l'année 2015, le montant n'aura pu être versé qu'en 2016 suite à une demande de clarification de compétence requise par notre service de contrôle de gestion. Le montant en question reste largement inférieur au montant budgété.

31 Charges biens, services, autres ch. d'exploit.

31300.01 Prestations de services de tiers

Dans ce compte nous trouvons notamment 41'228.60 francs imputés à la Fête de la jeunesse, 5'455.35 francs au Marathon des écoliers, 125'489 francs pour les devoirs surveillés (une correction de 5'488 francs a été obtenue (imputé sur l'année 2016), 17'500 francs pour le Sport scolaire facultatif, 5'000 francs pour la célébration liée aux 50 ans du Collège des Coteaux ou encore 4'802.50 francs pour l'organisation de représentations théâtrales en collaboration avec le Théâtre du Passage.

31320.00 Honoraires de conseillers externes et experts

Montant réservé pour des mandats d'importance ou des actions significatives (ex. Centenaire du Collège des Parcs).

36 Charges de transferts

36120.00 Dédomm. des communes et synd. interco.

- Ecolages Cycle 1 : CHF 8'080'873.40
- Ecolages Cycle 2 : CHF 10'273'986.20
- Ecolages Cycle 3 : CHF 9'773'469.88

Remarques : dans ces montants sont compris 131'367.68 francs de solde de charges pour l'année 2014 ainsi que 15'342 francs d'écolage spécialisé (reliquat de pratiques, ces frais sont dorénavant entièrement à charge de l'éorén). Un montant de près de 330'000 francs nous sera remboursé suite au décompte final des charges 2015 de l'éorén. Voir le rapport à l'appui des comptes 2015 de l'éorén, distribués aux commissaires de la SCF II.

Explication de l'évolution de la charge réelle d'écolage (chiffres éorén):

	Charges totales			Population (10% de la répartition)				Effectif moyen (90% de la répartition)			
	VDN	éorén	%	VDN	éorén	%	Montant	VDN	éorén	%	Montant
2014	26'975'917	61'407'491	43.93%	33732	67289	50.13%	3'078'359	3107.72	7128.47	43.60%	23'897'558
2015	27'625'473	60'935'574	45.34%	33629	65419	51.41%	3'132'427	3101.56	6916.55	44.84%	24'493'046
Différence	649'555	-471'917	1.41%	-103	-1870	1.28%	54'067	-6.16	211.92	1.25%	595'488

36360.00 Subventions aux organisations à but non-lucratif

Le détail des subventions octroyées est le suivant :

- Contribution de siège, Neuchâtel Junior College : CHF 50'000.00
- Passeport Vacances : CHF 1'810.00
- La Rouvraie (colonies) : CHF 15'360.00
- Université populaire Neuchâtel : CHF 5'000.00

36370.00 Subvention aux personnes physiques

Le détail des subventions octroyées est le suivant :

- Subsides abonnements de bus (solde, la pratique Ayant été abandonnée au profit de l'ABO ADO) : CHF 3'523.50
- Subvention pour camps de ski et camps verts : CHF 3'468.00
- Subvention pour transports des élèves de Chaumont : CHF 7'500.00

39 Imputations internes

39200.00 Fermages, loyers, frais d'utilisation

Il s'agit principalement de notre participation dans la copropriété de la Rouvraie. Ce montant de 82'000 francs est facturé par le service des Domaines alors qu'il était budgété en subvention à des organisations à but non-lucratif (36360.00). Est également comptabilisé sur ce poste le loyer du bureau de l'attachée scolaire (4'200 francs).

42 Taxes

42500.00 Ventes

Il s'agit du revenu de la vente du calendrier des écoles.

132.02 Service médical

Une réorganisation du service suite au départ en retraite du médecin scolaire ainsi que des discussions consécutives à l'introduction des nouvelles directives de santé scolaire ont rythmé l'année 2015. Les négociations à venir avec l'éorén quant à l'organisation future de la santé scolaire devront clarifier les prestations attendues, le financement du dispositif ainsi que l'effectif en personnel nécessaire à l'accomplissement des missions.

30 Charges de personnel

Le départ en retraite du médecin scolaire (août 2015) n'a été repourvu que partiellement et sous forme de mandats de prestations à des médecins externes. (31302.00).

De plus, le remplacement de l'une des infirmières partant également en retraite n'a pas été effectif dès la date de départ.

31 Charges de biens, service, autres ch. d'exploit.

Les frais de matériel pour les cours de promotion à la santé (matériel didactique et littérature spécialisée), du matériel médical pour les vaccinations ainsi que pour la préparation des pharmacies de même que divers autres frais inhérents à l'activité du SME avaient été budgétés de manière globale sous la nature « 31300.01 Prestations de services de tiers ». La ventilation des dépenses effectives s'est faite d'après la nature réelle de ces dépenses.

31020.00 Imprimés, publications

Il s'agit principalement des frais d'annonce lors du remplacement d'une infirmière partie en retraite.

Les comptes de nature 31200 (eau, gaz et électricité) ont été facturés dans le loyer par le service des bâtiments sous la nature 39200.00.

31302.00 Médecins/dentistes

Comprend les honoraires des médecins scolaires engagés par contrats de mandat ainsi que les honoraires de la spécialiste en prophylaxie dentaire (montant budgété sous 31320.00).

42 Taxes

42400.02 Prestations de services pour tiers

Il s'agit principalement des examens audiométriques effectués sur demande (convention) par d'autres cercles scolaire/commune (25'512 francs) le solde représentant les frais de vaccination facturés aux parents.

42600.00 Remboursements de tiers

Il s'agit des dons de la Migros et de la Coop pour le soutien à l'organisation de cours de prévention (dons sous formes de bons).

46 Revenus de transferts

46110.00 Dédommagements des cantons et concordats

Il s'agissait du montant budgété pour le mandat cantonal d'audiométrie, qui a été dénoncé par le canton. Des conventions ont été signées avec divers partenaires pour maintenir les prestations (voir 42400.02).

46120.00 Dédommagements des communes et des syndicats

Initialement budgété sous 46320.00, il s'agit, d'une part, des prestations fournies aux communes de Peseux (12'960 francs) et Corcelles-Cormondèche (10'600 francs uniquement pour 1 semestre) et, d'autre part, de la prise en charge par l'éorén des frais du SME pour le traitement des élèves de 8 à 11H. Un coût par élève est calculé, puis refacturé à l'éorén en fonction des effectifs relevant de sa compétence. (pour 2015 : 124.30 francs/élève).

14. Mobilité

Remarques générales

Au service de la Mobilité également une réorganisation permettant d'optimiser notre modèle de fonctionnement a eu lieu durant l'année 2015. Avec la définition de deux pôles d'activités (mobilité douce et développement durable) gérés par des coordinateurs de projets ainsi que par le développement d'un meilleur service à la clientèle, en main d'une collaboratrice administrative. Le délégué à la mobilité, à l'environnement et au développement durable a ainsi pu être dégagé de certaines missions opérationnelles pour se concentrer sur ses tâches stratégiques.

146 Service du développement durable, délégué(e) à la mobilité**146.01 Mobilité**

L'écart favorable important entre le budget et les comptes provient principalement de la part de la Ville au pot commun des transports (36110.00) qui a été de 310'000 francs inférieur au budget. Mais cette situation sera inversée dès 2016 avec l'entrée en vigueur de nouvelle LTP (loi sur les transports publics).

30 Charges de personnel

La différence entre le montant comptabilisé et le budget provient des réorganisations dans le service. Ainsi le départ de la cheffe de projets (départ en septembre 2014) n'a été dans un premier temps remplacé qu'à 50%. Le 50% restant n'a été repourvu qu'en août 2015, avec l'engagement d'une collaboratrice administrative. D'autre part, le départ en retraite de la coordinatrice de projets (60%) à fin octobre 2015 n'a été compensé qu'en janvier 2016.

30109.00 Remboursement du salaire du personnel admin. et d'exploit.

Remboursement par l'assurance perte de gain du salaire du personnel au Service civil.

31 Charges biens, service, autres ch. d'exploit.

31300.01 Prestations de services de tiers

Il s'agit principalement de l'achat des cartes journalières CFF revendues par le contrôle des habitants (212'800 francs), de l'abonnement annuel auprès de la Société de Navigation mis à disposition du public (3'564 francs), ainsi que de frais de parution d'articles et de publicité dans le journal de la Ville. Sont également comptabilisés sous cette nature les frais de graphisme et d'impression des actions menées (création de l'identité visuelle de l'ABOADO par l'Académie De Meuron par exemple).

33 Amortissements du patrimoine administratif

Ces montants sont imputés par les services financiers et comptabilisent les amortissements liés aux projets suivants :

- Participation Nouvelle Unité SNLNM : CHF 23'125.00
- Assainissement énergétique "Cité de l'énergie",
6ème étape, action transports : CHF 9'196.00
- Mesures d'agglomération dans le cadre du réaménagement
des espaces publics CSEM-EPFL-IMT: CHF 39'911.00
- Amortissements de la participation à la SNLNM : CHF 10'627.00
- Amortissements de la participation à TransN : CHF 17'500.00
- Réalisation d'une vélostation à la pl. Blaise-Cendrars : CHF 9'417.00

36 Charges de transfert

36110.00 Dédommagements aux cantons et concordats

Notre participation au pot commun des transports.

36340.00 Subventions aux entreprises publiques

Le détail des subventions octroyées est le suivant :

- Ligne 121 : CHF 107'285.00
- Lignes 612 et 613 (littoral ouest) : CHF 54'933.00
- NoctamRUN (courses nocturnes) : CHF 32'234.20
- Snowbus : CHF 3'178.70

36350.00 Subventions aux entreprises privées

Le détail des subventions octroyées est le suivant :

- Festi'Neuch : CHF 2'160.00
- Fête des Vendanges (soutien aux transports publics): CHF 50'000.00

36370.00 Subventions aux personnes physiques

Le détail des subventions octroyées est le suivant :

- ABOADO : CHF 380'167.85 ; au 31 décembre 2015, on enregistre une augmentation du nombre d'abonnements de 68% par rapport à 2014;
- Subventions sur abonnements adultes : CHF 584'076.50.

39 Imputations internes

39400.00 Intérêts et charges financières théoriques

Montants imputés par les services financiers couvrant les charges financières pour les projets décrits sous la rubrique 33 Amortissements du patrimoine administratif.

42 Taxes

42500.00 Ventes

Ventes de cartes journalières CFF.

48 Revenus extraordinaires

48500.00 Prélèvements extraordinaires s/fonds et financements spéciaux

Prélèvements au fonds d'accessibilité au Centre Ville pour le financement de l'ABOADO (388'298.25 francs) ainsi que d'un montant de 70'000 francs dans le cadre des projets d'agglomération.

49 Imputation internes

49100.00 Prestations de services

Imputation interne pour la facturation des cartes journalières à usage professionnel.

146.02 Fun'ambule**31 Charges biens, service, autres ch. d'exploitat.**

31300.01 Prestations de services de tiers

Il s'agit des contrats et des prestations de maintenance et d'entretien. Ces derniers sont pris en charge par TransN sous nature 42600.00.

31590.00 Entretien d'autres biens meubles

Il s'agit de l'attribution à la réserve pour grande révision. Un montant complémentaire de 30'000 francs a été autorisé en vue de la grande révision 2016, qui se monte à environs 228'000 francs.

146.03 Développement durable

Le développement de NeuchâtelRoule ! avait été sous-estimé dans le budget tant pour les charges que pour les recettes.

30 Charges de personnel

Il s'agit du 33% du salaire du délégué à la mobilité, attribuée au développement durable. (33% est attribué à la mobilité et 33% à l'environnement).

Le montant dévolu aux civilistes avait été budgété dans les charges globales de NeuchâtelRoule!, dans les prestations de services (31300.01).

31 Charges de biens, services autres ch. d'exploitations.

Il a été difficile de budgéter par nature les dépenses selon les projets. Ainsi, la majeure partie des dépenses étaient budgétées sous 31300.01 Prestations de services de tiers mais ont été comptabilisées dans les natures effectives. Dans les grands postes, nous pouvons donner le détail suivant :

31010.01 Matériel d'exploitation et fournitures

- NeuchâtelRoule! : CHF 63'539.96
- Infrastructures et signalisation mobilité douce : CHF 5'738.90

31300.01 Prestations de services de tiers

- NeuchâtelRoule! : CHF 94'327.25
- Infrastructures et signalisation mobilité douce : CHF 4'815.75
- Mobilité professionnelle : CHF 6'733.40
- Promotion mobilité durable : CHF 32'313.45
- Environnement : CHF 6'976.10

31320.00 Honoraires de conseillers externes et experts

- Environnement : (Site pollués, analyses d'eau, etc.) CHF 9'014.78
- Expertise pour petit train touristique : CHF 1'771.20
- Mandats pour cours de formation Pro Senectute : CHF 525.00
- Mandats de graphisme (NeuchâtelRoule!, NoctamRUN) : CHF 4'500.00

31110.02 Achats de véhicules

La Ville s'est engagée à acheter un véhicule électrique en 2014. Le montant conclu a été imputé sur les comptes 2014 (transitoire) en attendant le paiement effectif lors de la livraison en 2015. Cependant, des négociations ont permis une baisse significative du prix, réalisant

ainsi une économie de l'ordre de 8'000 francs sur le montant inscrit aux comptes 2015. Une remorque pour NeuchâtelRoule ! a été achetée sur ce compte.

31700.09 Autres frais

Il s'agit principalement des défraiements pour le personnel lié à l'Asile.

33 Amortissements du patrimoine administratif

33009.00 Amort. planif., autres immo. Corporelles PA

Il s'agit des amortissements liés à l'investissement de base de NeuchâtelRoule !

36 Charges de tranfert

36360.00 Subventions aux organisations privées à but non lucratif

Le détail des subventions octroyées est le suivant :

- Festival du Film Vert : CHF 1'000.00
- Association du Gor : CHF 130.00

36370.00 Subventions aux personnes physiques

- Subvention pour l'achat d'un scooter électrique : 1 subvention pour 10% du prix d'achat.

42 Taxes

42400.02 Prestations de services pour tiers

Montants facturés pour l'exploitation des stations NeuchâtelRoule ! acquises par des tiers.

42500.00 Ventes

- CHF 113'923.45 proviennent des ventes Neuchâtelroule ! (locations, abonnements mais aussi vente de stations à des tiers) ;
- CHF 4'339.20 proviennent des locations de la Vélostation de la gare ;
- CHF 3'369.35 proviennent de recettes liées à l'organisation du Printemps de la Mobilité.

43 Revenus divers

43900.00 Autres revenus

- CHF 86'021.58 proviennent du sponsoring NeuchâtelRoule !
- CHF 400.00 proviennent de la vente d'un véhicule
- CHF 6'000.00 proviennent de sponsors pour l'organisation du Printemps de la Mobilité.

46 Revenus de transfert

46340.00 Subvention des entreprises publiques

Subvention Postfinance attribuée dans le cadre de la Cité de l'Énergie.

49 Imputation internes

49100.00 Imputation interne, prestations de services pour tiers

Participation du délégué à l'énergie dans l'organisation du Printemps de la Mobilité.

Rapport de la Sous-commission financière III

(Urbanisme, Economie et Environnement)

La Sous-commission financière III, composée de MM. Jérôme Bueche (rapporteur), Yvan Gallo (excusé) et Dimitri Paratte s'est réunie le 3 mai 2016 en présence de M. Olivier Arni, directeur des services concernés, pour examiner les comptes 2015. Ont également participé à cette séance MM. Olivier Neuhaus, architecte-urbaniste communal ; Fabien Coquillat, architecte communal adjoint ; Pascal Solioz, chef du Service des bâtiments et du logement ; Jean-Michel Ischer, gérant des immeubles ; Christian Trachsel, délégué à l'énergie ; Marco Paolini, chef du Service de l'économie ; Jean-Marc Boerlin, délégué au Centre-ville ; Mme Nadia Ieronimo, déléguée aux affaires foncières ; Jan Boni, ingénieur forestier ; Pierre-Olivier Aragno, délégué à l'Environnement.

04. Economie

108 Service de l'économie, délégué(e), au centre-ville

108.00 Economie

Remarques générales

Le cocktail des entreprises est organisé chaque année depuis 1977 et est devenu un événement incontournable en matière de rencontres et d'échanges avec les acteurs économiques.

Le service sert également d'appui à diverses activités, telles que l'organisation du nouvel-an chinois, par exemple.

Concernant l'alliance des Neuchâtel du monde, le calendrier n'a pas pu être tenu, par manque de ressources internes. Il a toutefois été possible d'accueillir une délégation du Japon.

La sous-commission demande à ce qu'à l'avenir, les activités soutenues au centre-ville soient plus détaillées, surtout celles qui concernent la mise en œuvre de la stratégie de valorisation de la zone piétonne.

30 Charges de personnel

30100.01 Salaire personnel administratif et exploitation

Les charges restent stables. Un chef de service à 35%, une aide de secrétariat à 10% et le délégué au Centre-ville à 100%.

31 Charges biens, service, autres charges d'exploitation

31320.00 Honoraires de conseillers externes et experts

Les charges ayant baissées, il est demandé à quoi cette diminution est liée. Les charges ont toutes été budgétées dans ce compte. Après correction par le Service financier, afin de coller à MCH2, elles ont ensuite été partagées entre les comptes 31320.00 et 31300.01, 67'000 et 57'000 ; ce qui donne 126'000 francs, alors que le budget prévoyait un total de 176'000 francs. Le solde de 50'000 francs concerne le projet lié à l'Afrique du Sud, qui n'a encore été réalisé. Il est en voie de l'être en 2016, dans le cadre d'un partenariat avec le DFAE, la CNCI et le Canton de Neuchâtel.

08. Urbanisme118 Développement urbanistique**118.00 Développement urbanistique****Remarques générales**

Principaux projets

Les crédits sont tenus pour les mesures d'agglomération PA1, en particulier la passerelle du Millénaire et les aménagements faits dans le cadre de la venue de l'EPFL dans le quartier de la Maladière/Bellevaux. Ces mesures ont permis une certaine diminution du trafic automobile et une augmentation des mobilités douces.

30 Charges de personnel

30100.01 Salaire personnel administratif et exploitation

Les commissaires sont informés qu'un civiliste a été engagé à la fin de son contrat en qualité d'urbaniste, alors que l'appel d'offres pour ce poste n'avait pas permis de trouver la personne idoine.

Certains commissaires s'interrogent sur les montants importants dépensés chaque année par le développement urbanistique et l'aménagement urbain en études et mandats de tiers. La discussion pourrait être ouverte pour reprendre quelques tâches à l'interne par la création ou l'augmentation de poste dans l'un de ces services. L'opération pourrait être bénéficiaire en impliquant une diminution durable des frais externalisés.

31 Charges biens, service, autres charges d'exploitation

31320.00 Honoraires de conseillers externes et experts

Un montant de 350'000 francs était budgété. Un article 166 de 117'000 francs a été sollicité pour la réalisation du plan directeur régional de la COMUL, qui n'avait pas été pris en compte lors de l'établissement du budget.

Sur le total du budget, 467'000 francs, 411'000 francs ont été dépensés. Il est expliqué que la démarche participative Centre et gare se déroule sur 2015 et 2016. Cette rubrique comprend diverses études urbanistiques, dont le solde de la démarche participative Centre et rives, des études concernant la place du Port et la place Alexis-Marie Piaget, l'étude Gare-Crêt-Taconnet, la plate-forme urbaine.ch ainsi que d'autres pour répondre aux motions, comme dans le cas de l'étude de la suppression du galet de la place de la Gare.

42 Taxes

42400.02 Prestations de service pour tiers

Ce compte comprend la facturation pour le travail effectué par l'architecte-urbaniste communal, soit la présidence du jury d'un concours ouvert SIA 142 pour une crèche et une structure parascolaire pour la commune des Brenets. Il est souligné que cela a également permis de créer une très bonne collaboration avec cette commune.

119.00 Service des bâtiments et du logement

30 Charges de personnel

30100.01 Salaire personnel administratif et exploitation

Les dépassements comptables pour les ressources humaines, sont dus à des événements extraordinaires et ne représentent pas une situation pérenne, ni de nouveaux engagements. Il y a eu plusieurs cas de graves maladies, pour lesquelles les délais de carence de l'assurance sont de trois mois, mais auxquels il a quand même fallu pallier au niveau des ressources. Des heures supplémentaires ont également dû être payées. La sous-commission prend acte qu'il n'y a pas de nouveaux postes créés ou d'augmentations pérennes de temps de travail.

La Ville effectue un travail important de rattrapage d'entretien lourd de ses bâtiments, même si certains Commissaires voudraient voir leur rythme accéléré. A ce sujet, les Commissaires se réjouissent de prendre connaissance du rapport d'information EPIC, annoncé pour début 2017.

119.01 Gérance des bâtiments

Remarques générales

D'une manière générale, on constate une augmentation des revenus et une diminution des charges.

La valeur au bilan, voir en page 549 du rapport de gestion augmente suite à une correction comptable sur le bâtiment Pierre-à-Bot 30/32, qui avait par erreur été imputé dans les bâtiments administratifs alors qu'il s'agit de patrimoine financier.

Les commissaires s'interrogent sur quel devrait être l'objectif raisonnable de rendement. Il est expliqué qu'il se situerait autour de 4%, mais un décompte par entité serait bien plus pertinent, car seuls quelques bâtiments peuvent influencer les chiffres, en particulier ceux intégrés dans le patrimoine financier mixte.

Il est demandé s'il est concevable de garder les loyers les plus bas possible ou s'il faut les augmenter systématiquement comme cela semble être le cas. Il est expliqué que les frais d'entretien sont répercutés de cas en cas. Il est également tenu compte de la moyenne des loyers dans le quartier. De plus, il est rappelé que certains loyers sont déjà extrêmement bas. Il est précisé que la diminution de loyer n'est

pas de facto accordée lors de chaque demande. Une analyse est chaque fois faite en fonction des critères déjà cités. Certains commissaires émettent un doute quant à la pertinence de cette pratique en particulier quand elle n'est pas liée à des coûts d'entretien effectivement dépensés sur l'objet loué.

Les commissaires remercient la gérance des bâtiments pour le travail effectué et rappellent que ce service revient de très loin.

44 Revenus financiers

44300.00 Loyers et fermages, bien-fonds PF

Un des objectifs de la gérance est de proposer des loyers abordables, tout en veillant à établir la meilleure adéquation entre gestion des loyers et du patrimoine.

Le contentieux a encore diminué. Il est passé d'environ 760'000 francs en 2009 à 40'674 francs fin 2015. Du côté des restaurants propriétés de la Ville, un seul pose actuellement des problèmes de paiement. Il n'existe pas de profil type de mauvais payeurs. A l'heure actuelle, une cinquantaine de personnes sont suivies pour les aider à régler leurs arriérés. Une dizaine de personnes ont dû être expulsées en 2015 après rupture des accords de recouvrements. Plus d'informations se trouvent en page 143 du rapport de gestion.

119.02 Bâtiments

Remarques générales

Crédit-cadre annuel

Concernant le point 7.2.3, en page 145 : le budget annuel a été dépensé conformément aux prévisions. La différence est due aux factures qui ont été comptabilisées après le bouclage des comptes.

Crédit complémentaire

Pour le Temple du bas, le solde sera dépensé, car il s'agit d'un crédit lié au bâtiment et non au projet. Les directions des centres des Terreaux et des Sablons ont été regroupées au même endroit, soit au collège des Terreaux selon demande de l'Eorén.

31 Charges biens, service, autres charges d'exploitation

31440.00 Entretien des terrains bâtis et bâtiments

En page 144, il y a une erreur, le montant est de 2'696'500 francs, ce qui représente un dépassement de 39'170 francs. Le budget est divisé en rubriques, permettant une analyse analytique des investissements. Les rubriques sont celles qui étaient utilisées dans l'ancien plan comptable.

Il est demandé qu'à l'avenir, une distinction soit faite entre tags et graffitis, ou alors il faut ajouter le terme « embellissement ».

34 Charges biens, service, autres charges d'exploitation

34304.00 Travaux de gros entretien, bâtiments du PF

Parmi les dossiers importants, on peut citer la sécurisation des jardins de Moulins 37, le déménagement du service des ressources humaines et la création de trois appartements d'urgence qui sont loués aux services sociaux.

119.03 Concierges

Ce service est un immense défi, avec une importante évolution ces dernières années due à la création de l'EoréN. Cette partie sera mise en avant l'année prochaine.

120 Service des permis de construire et aménagement urbain

120.01 Espaces publics et aménagement urbain

Remarques générales

Projets en cours

Il s'agit des projets comme Monruz « Ensemble Gouttes d'Or » ou l'étude urbanistique de Maladière-Pierre-à-Mazel nécessitant un gros travail préparatoire pour avoir une bonne vision d'ensemble et qui demande une collaboration avec des propriétaires privés et le Canton.

30 Charges de personnel

30100.01 Salaire personnel administratif et exploitation

La sous-commission constate une augmentation des charges dues à :

- Une augmentation de 10% à durée déterminée d'un poste d'architecte pour le soutien aux démarches participatives Centre et Gare)
- L'engagement d'une architecte en CDD pour un remplacement lié à un congé maternité.

31 Charges biens, service, autres charges d'exploitation

31320.00 Honoraires de conseillers externes et experts

Le dépassement est dû à des études complémentaires non planifiées, par exemple celle concernant l'impact des rayonnements non ionisants des lignes de chemin de fer dans le secteur des Portes-Rouges qui a été imposée par le canton dans le cadre du plan directeur sectoriel et modification du plan d'aménagement.

36 Charges de transfert

36370.00 Subventions aux personnes privées

Ce compte de subventions n'a pas été utilisé, il n'y a eu aucun besoin ni demande.

42 Taxes

42400.02 Prestations de services pour tiers

Dans le cadre du projet Tivoli Sud, une partie des coûts des expertises a été refacturée aux propriétaires privés.

120.02 Permis de construire

Remarques générales

Il y a moins de charges et plus de recettes, grâce aux émoluments, même si cela reste très dépendant de la conjoncture dans le domaine de la construction.

Au niveau du travail de l'entité, le nombre dossiers est constant, mais il y a une surcharge constante liée au traitement des oppositions, ainsi qu'une surcharge passagère due au nouveau système SATAC 2. Il est rappelé qu'à Neuchâtel, les services gèrent entièrement les demandes de permis de construire, sauf pour les décisions spéciales, telles que les autorisations de construire hors zones à bâtir ou les dérogations. Au

sujet de SATAC 2, il est demandé si cela entraîne une diminution de travail. Il est répondu que cela n'est pas le cas. Si cela automatise le traitement des dossiers et la synthèse des préavis, en réalité la procédure reste très lourde. Il y a cependant un gain en transparence vis-à-vis du requérant. Voir aussi le graphique de la page 151.

30 Charges de personnel

30100.01 Salaire personnel administratif et exploitation

La différence est due à un poste d'inspecteur vacant jusqu'en juin 2015.

42 Taxes

42000.01 Taxe d'exemption pour place de parc

Si un maître d'ouvrage ne fournit pas le nombre de places de parc réglementaire, il doit payer une taxe qui alimente le fonds d'accessibilité. Ce dernier permet en particulier de financer l'abo ado.

121 Planification énergétique, délégué à l'énergie

121.00 Délégué(e) à l'énergie

Remarques générales

Des informations sont transmises sur le projet de planification énergétique 2035, en cours d'élaboration et auquel la Commission des énergies est étroitement associée, ainsi que le parlement des jeunes.

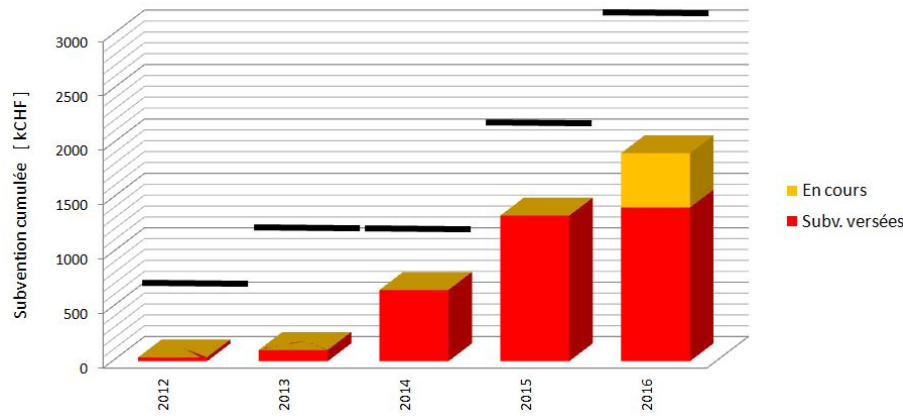
31 Charges biens, service, autres charges d'exploitation

31320.00 Honoraires de conseillers externes et experts

Le montant de 210'000 francs est lié au financement de la façade du CSEM, mais est compensé par un prélèvement du même montant au fonds agglomération.

36 Charges de transfert

Les subventions photovoltaïques présentent une différence de 182'535 francs par rapport au budget, mais restent dans le cadre du fonds.



Chiffres 2016 liés à l'acceptation des comptes par le CG

Investissements

Statuts des objets mentionnés en page 8

- Hôtel communal : rapport complet prévu pour la fin de l'année 2016
- Jeunes-Rives : une étude supplémentaire concernant la pollution des sols doit avoir lieu
- Place du Port, place Alexis-Marie-Piaget, Port : l'expertise est contestée, ce qui entraîne des retards
- Espaces publics à Serrières : conséquent à un décalage entre la décision et la dépense
- Espaces publics à Monruz : planification optimiste
- Crêt-Taconnet : planification optimiste
- Projet d'agglomération, 2^{ème} génération : pas tout n'a été dépensé
- Temple-du-Bas : fait suite à une décision du CC
- Ecluse-Gare-Fahys : crédit d'étude qui fait partie de la démarche participative.

Il est demandé des informations sur les pages 8 et 133, avec l'absence de recettes. Cela s'explique car il s'agit des montants bruts, les recettes apparaissent uniquement pour les données nettes.

La diminution drastique des recettes d'investissements par rapport à la planification s'explique par le fait que certains investissements n'ayant pas été réalisés, les recettes liées à des financements externes et aux prélèvements aux fonds de réserve n'ont pas pu être activées.

Il s'agit principalement des recettes liées : au crédit de l'Hôtel de Ville (planif. 2015 1.7 Mio), à la construction de logements d'utilité publique (1.8 Mio), au réaménagement Draizes-Bourgogne (0.7 Mio), aux crédits d'études pour les Jeunes-Rives (0.5 Mio) et pour les places du Port et A.-M.-Piaget (0.5 Mio), aux crédits des espaces publics à Monruz (1.5 Mio) et de réalisation de Crêt-Taconnet (0.5 Mio), soit un montant total de 7.2 Mio de francs.

Concernant la Villa Perret et son avenir, une communication publique sera faite le moment venu. Actuellement, un travail est en cours pour une valorisation économique, comprenant l'intégration dans le plan de quartier des Gouttes-d'Or, une pérennisation du régime donné au Palafitte et la création de logements.

09. Environnement

122 Caves de la Ville

122.00 Caves de la Ville

Remarques générales

Le but de l'exercice était d'arriver à l'équilibre, la sous-commission constate un léger excédent de 70'366 francs.

Un gros travail a été entrepris depuis 2010. Chaque année un contrôle du stock est effectué par le chef de la cave et le contrôleur des finances. Cela permet de déterminer le stock et sa valeur.

30 Charges de personnel

30100.01 Salaire personnel administratif et exploitation

Le caviste actuel à 100%, avec l'aide de la secrétaire (60%) s'occupe de la cave, avec le soutien d'un vigneron engagé sur mandat pour une activité à 60%. La Commission vitivinicole a salué la qualité du travail effectué en cours de vinification. Il faudra voir si à terme ce modèle est intéressant ou pas. Une réflexion est en cours au sein de la direction pour déterminer de la suite en matière d'organisation et de fonctionnement, l'objectif étant que tout soit clair pour les vendanges 2016.

L'organigramme présenté en page 160 correspond à l'exercice 2015. Il devra être modifié dans le cadre du rapport de gestion 2016.

31 Charges biens, service, autres charges d'exploitation

31370.02 TVA forfait

Le compte de charges est vide. Avec MCH2, il s'agit de montants nets donc cela apparaît uniquement dans les comptes de bilan. Avant cela venait en charge car c'était des montants bruts.

42 Taxes

42500.00 Ventes

Les ventes ont diminué, de ce fait les stocks, qui se trouvent dans les comptes de bilan, ont augmenté, mais c'est une bonne chose. En effet, les bouteilles stockées sont des crus qui se conservent très bien, comme du pinot noir, qui mérite de vieillir un peu.

Il y a eu moins de vendanges. Ce phénomène est encore lié à la grêle, mais aussi à l'utilisation de produits Bayer par l'ancien tâcheron. Concernant cette problématique et les produits utilisés, cela a suscité une certaine prise de conscience.

123 Domaines, délégué(e) aux affaires foncières

123.00 Domaines

Remarques générales

Tant au niveau des charges que des recettes, une amélioration par rapport au budget est constatée.

Cela s'explique d'une part par le fait que le patrimoine financier n'est plus amorti depuis le passage au MCH2. Le PA peut être amorti jusqu'à 1 franc, mais le PF doit être comptabilisé à la valeur vénale. Les nouvelles évaluations des valeurs au bilan sont en cours et laissent prévoir une augmentation massive de la valeur au bilan du prochain exercice. Désormais, les amortissements sont réalisés uniquement sur les crédits d'investissement.

D'autre part, le taux d'intérêt moyen des dettes est plus bas et les investissements inférieurs.

Il est demandé s'il est prévu d'acquérir des objets. Il est répondu que la Ville souhaite avoir une politique foncière active, tout en précisant que les domaines agricoles restent peu rentables, les fermages fixés par le Canton étant inférieurs aux investissements minimaux nécessaires à leur entretien. La commission relève avec satisfaction le travail accompli.

39 Imputations internes

Diminution des prestations et des interventions nécessaires des services internes (forêt, voirie, parcs et promenades), sans conséquence sur l'entretien courant.

44 Revenus financiers

Les transferts avec Viteos SA ont été finalisés, engendrant une augmentation des redevances annuelles, en plus d'une recette extraordinaire en 2015 de plus de 100'000 francs (rattrapage des redevances depuis la fusion de Viteos).

La Cernia a exploité plus (redevances au m³ remblayé), les recettes ont augmenté de plus de 53'000 francs.

42 Taxes

Le contentieux est nul, il n'y a plus aucun arriéré.

48 Revenus extraordinaires

48500.00 Prélèvements sur fonds et financements spéciaux

Ce prélèvement extraordinaire a été entièrement investi dans l'entretien courant du patrimoine bâti agricole et locatif.

49 Imputations internes

49100.00 Prestations de service

De plus, les prestations internes sont refacturées aux Services demandeurs (plans de mutations, actes notariés, etc.)

49200.00 Fermages, loyers, frais d'utilisation

Des fermages internes sont désormais facturés.

A relever que le bénéfice net serait de 177'968 francs, même sans le prélèvement de 370'000 francs dans le fonds pour les financements spéciaux.

124 Forêts

124.00 Forêts

Remarques générales

Les comptes présentent moins de charges et aussi moins de recettes d'un ordre de grandeur équivalent.

Les commissaires s'interrogent sur la prise en compte du réchauffement climatique, même si cela n'a pas de rapport avec les comptes. Le pin noir est une espèce exotique introduite il y a une centaine d'années, la succession des événements climatiques des trois dernières années a fortement touché cette espèce. Le but est de miser sur des espèces plus résistantes et qui se repeuplent « seuls », pour éviter les grosses trouées.

30 Charges de personnel

30100.01 Salaire personnel administratif et exploitation

Par rapport aux salaires, il y a une différence de 30'000 francs. Voici les explications détaillées ;

Le budget 2015 prévoyait 4 salaires d'apprentis de 3^{ème} année. Le salaire annuel par apprenti de 3^{ème} année, toutes charges comprises, est de 17'400 francs.

Dans les comptes 2015, il y a eu 2 places vacantes d'apprenti car pour les deux candidats choisis pour le début de l'année scolaire 2014-2015, l'un ne s'est plus présenté après avoir signé son contrat et l'autre a rompu son contrat après 3 mois d'apprentissage. Ce qui fait que sur 2015, pendant 12 mois (2 fois six mois) nous avons 2 places vacantes. Une de ces deux places a été repourvue dès juin 2015 par un stagiaire effectuant un stage pratique dans le but d'entrer dans une HES, l'autre poste a été repourvu en août 2015 par un apprenti de 1^{ère} année.

De plus les deux autres apprentis de 3^{ème} année ont terminé avec succès leur apprentissage en juillet 2015. Ces places ont été occupées dès août par deux apprentis de 1^{ère} année avec un salaire plus bas que celui budgétisé.

30109.01 Remboursement assurance accident au pers. adm. et d'expl.

Concernant le remboursement des assurances accidents, ils viennent en effet en déduction des charges salariales. Le Service des ressources humaines budgétise toujours un montant de 0 franc pour ces recettes, pour les comptes 2015, elles se montaient à 29'208.40 francs.

31 Charges biens, service, autres charges d'exploitation

Cela s'explique du côté des charges, par des achats mis dans le budget 2015, mais réalisés en 2014, par l'intermédiaire de crédits. De plus, le chauffage du Mail qui devait être exploité pendant 6 mois, n'a pas été réalisé.

42 Taxes

42400.02 Prestations de services pour tiers

Il y a eu très peu de sollicitations.

42500.00 Ventes

La diminution des recettes est liée à la vente pour le chauffage du Mail.

La valeur des stocks, qui est constitué par du bois énergie (de déchiquetage), a diminué, la politique est de réduire le volume, sans toucher prix, car plus le bois est « frais », meilleur est le rendement en chaleur. Ce bois a peu de fluctuation au niveau des prix.

Les autres bois ont fortement diminué.

46 Revenus de transfert

46300.00 Subventions de la Confédération

Les subventions fédérales ne correspondent pas, car les travaux n'ont pas été réalisés comme prévu, en effet, il n'y avait pas de nécessité.

125.00 Environnement, délégué(e) à l'environnement**125.00 Délégué(e) à l'environnement**

Il n'y a pas de partie financière, car les charges sont réparties dans d'autres comptes, à l'exception du salaire du délégué à l'environnement.

Une présentation ¹est faite sur l'évolution des pratiques à Neuchâtel concernant la gestion des déchets et sur les éléments qui ont conduit à la dépollution du site du CPLN.

L'excellente collaboration avec le canton sur le dossier de la dépollution du CPLN a été relevée. Les montants de la dépollution sont comptabilisés aux finances et pas à l'environnement. Le montant total payé est de 2'658'944 francs. Le solde après dissolution de la provision constituée en 2014 de 1'800'000 francs, soit 858'944 se trouvant à l'entité 103.01 Service financier, nature 38100.00 (page 406 du rapport de gestion).

Le délégué à l'environnement, par ailleurs aussi délégué à la mobilité et au développement durable, explique qu'il ne note pas son temps de travail pour chaque direction, tout étant lié et difficilement départageable. D'un point de vue comptable, c'est un 33% qui est retenu.

¹ Cette présentation est jugée très intéressante et elle a été transmise aux commissaires. Une présentation pourrait aussi être faite pour l'ensemble des membres du Conseil général.

Rapport de la Sous-commission financière IV

(Sécurité, Infrastructures et Energies,
Développement de l'agglomération)

La sous-commission financière IV, composée de Mme Amelie Blohm Gueissaz et de MM. Michel Favez (rapporteur) et Jonathan Gretillat, s'est réunie le 27 avril 2016 pour l'examen des comptes 2015, en présence de M. Pascal Sandoz, directeur des sections et services concernés. Ont également participé : Mme Montserrat Canete, responsable du Cimetière, MM. Bertrand Cottier, chef du SECOPO (Etat civil et Contrôle des habitants), Frédéric Mühlheim, Commandant du SPS, Eric Leuba, adjoint du commandant, Pierre Hobi, chef du Service de la sécurité urbaine, Jean-Pierre Habegger, responsable administratif du Service de la sécurité urbaine, Jacques Corthésy, commandant du SIS, Antoine Benacloche, ingénieur communal, Didier Gretillat, ingénieur communal adjoint, Laurent Verguet, chef du Service de la voirie, Jean-Marie Boillat, chef du Service des parcs et promenades. Par ailleurs, MM. Max Kaspar, directeur général de Viteos et Pierre Schweiter, directeur financier de Viteos, ont été invités pour la partie Energies.

La séance a eu lieu dans les nouveaux locaux récemment mis à disposition du Secopo, permettant aux commissaires de visiter ces lieux plus grands, permettant un meilleur accueil des habitants et offrant un meilleur lieu de travail aux employés.

07. Infrastructures et Energies

113 Service administratif infrastructures et énergie

113.02 Eaux

31 Charges biens, service, autres ch. d'exploit.

31300.01 Prestations de services de tiers

Jusqu'à cette année, pour des raisons d'organisation comptable, Viteos ne pouvait pas nous fournir dans cette rubrique des chiffres concernant une année complète, rendant les comparaisons difficiles. Cette année, la totalité des chiffres 2015 est comprise, mais il y a encore des reports 2014. Cette année, Viteos a également pu fournir à la commission des

chiffres par activité. On remarque que certains postes sont en partie imprévisibles. Il s'agit des fuites qui sont facturées 80 francs l'heure de travail pour la réparation et le pompage qui dépend de la pluviosité.

En 2015, les sources ont été asséchées et il a fallu pomper davantage l'eau du lac ce qui explique en grande partie la différence de 212'888 francs avec le budget 2015.

Le service étant autoporteur, le bénéfice de l'année 2015 augmente le compte réserve « eau » au bilan (29001.01) à 3,3 millions francs.

113.03 Eclairage public

31 Charges biens, service, autres ch. d'exploit.

31200.02 Electricité

La consommation d'électricité continue à diminuer au-delà des prévisions grâce au remplacement des points lumineux anciens par de nouveaux moins énergivores.

31200.09, 31300.01 et 31900.00, mêmes remarques à propos de Viteos que pour l'eau.

114 Service technique

114.00 Bureau technique

A propos de l'escalier reliant la rue de la côte à la gare, un commissaire fait part de son mécontentement par rapport à la durée inadmissible du chantier due à un propriétaire peu coopérant.

115 Service de la voirie

115.01 Voirie

30 Charges de personnel

Les coûts moindres sont à relativiser, car il s'agit en grande partie de changement de comptabilisation (remboursement de salaires par les assurances).

31 Charges biens, service, autres ch. d'exploit.

31010.01 Matériel d'exploitation et fournitures

Fourniture de matériaux, chaille revêtement bitumeux, bordure, sable, dalles, pavés (144'000) ; matériel de signalisation (267'000) ; matériel pour les déchets, le balayage et le nettoyage (52'000) ; service hivernal, sel, gravillons (89'000) ; matériel de manifestations (37'000) ; matériel pour le mobilier urbain (218'000) ; matériel pour prestations aux services de tiers (PP, Viteos, etc.) (118'000) ; matériel pour entretien du bâtiment des Tunnels et du garage (65'000).

31300.01 Prestations de services de tiers

Entretien chaussée, zone piétonne, escaliers, pavés (723'000) ; entretiens trottoirs (170'000) ; mur, falaises, enrochements (60'000) ; entretien signalisation (95'000) ; déchets balayage (306'000) ; matériel manifestations (85'000) ; entretien barrières, mobilier urbain (110'000) ; entretien dépôt rue des Tunnels et garage (105'000).

31510.02 Entretien des véhicules

Véhicules parcs et promenades (88'000) ; véhicules de la voirie (513'000) ; véhicules autres services (17'000).

115.02 Déchets ménage

L'avance au bilan (29003.01) diminue à 1'008'832 francs

42 Taxes

42401.00 Taxes pour service à financement spécial (taxe de base)

Si tout se passe comme prévu, la taxe de base ne devrait pas bouger jusqu'à fin 2018, date où le déficit fossile devrait être épongé.

42500.00 Ventes

Le prix de rachat de la ferraille est au plus bas.

46 Revenus de transfert

46040.00 Revenus de transfert

La rétrocession Vadec continue de diminuer, mais devrait se stabiliser.

115.03 Déchets entreprise**35 Attrib. aux fonds et financements spéciaux**

35100.00 Attrib. aux financements spéc. capital propre

Le service étant autoporteur, le bénéfice de l'année 2015 permet de diminuer l'avance au bilan (29005.01) pour atteindre 444'009 francs au 31.12.15.

Amortissement du déficit fossile (68'000 francs) ; financements spéciaux (199'804 francs).

116 Service des parcs et promenades**116.00 Parcs et promenades**

C'est la dernière séance de commission pour le chef de service, Monsieur Jean-Marie Boillat, qui part à la retraite très prochainement.

35 Attrib. Aux fonds et financements spéciaux

Le fonds de compensation pour la plantation d'arbres est augmenté de 12'498 pour atteindre la valeur de 827'266. Une partie de ce fonds provient d'expo 02 pour les rives. Plusieurs réalisations nécessitant la plantation d'arbres vont arriver : port de Serrières, avenue du Vignoble, jardin Russ, esplanade du Mt.-Blanc, Jeunes-Rives.

117 Station d'épuration des eaux**117.00 Station d'épuration des eaux et réseau (STEP)**

Un commissaire fait remarquer la perte importante d'argent due à l'impossibilité de produire l'électricité par les groupes chaleur-force qui n'ont pas pu être remplacés suite à un recours finalement gagné au Tribunal fédéral par la Ville.

31 Charges, biens, service, autres ch. d'exploit.

31300.01 Prestations de services de tiers

Entretien courant réseau (nettoyage, curage, contrôle) et évacuation des boues du dépotoir (479'157) ; évacuations et incinération des boues de la STEP et déchets des grilles (472'366) ; entretien courant du réseau

interne de la STEP (20'589) ; réparation des canalisations, drainage et station de pompage, relevés (587'017).

45 Prélèvements sur fonds et financ. spéciaux

45100.00 Prélèvement sur financements spéciaux capital pr.

Le service étant autoporteur, la perte de l'année 2015 augmente l'avance au bilan (29002.01) à 215'069 francs.

Suivis des investissements

Pour les points de collectes des déchets enterrés et le PGEE, la commission s'étonne du fait que les dépenses cumulées au 31.12 2015 soient significativement supérieures aux dépenses votées. L'explication réside dans les calculs de renchérissements. Ces calculs sont compliqués car les indices diffèrent suivant le type de travaux. Le contrôle du suivi des investissements est donc difficile. Ce problème se manifeste particulièrement aux infrastructures où les investissements sont suivis sur de longues durées.

10. Sécurité

On constate un écart important entre le nombre d'EPT au budget et dans les comptes (-27.86). Cela correspond à - 0,5 au contrôle des habitants, -8,78% à la sécurité urbaine (transferts des agents affectés aux radars et engagements seulement en octobre des 5 agents médiateurs), 0,25% au cimetière, -18.54% au SIS et SPS (décalage dans les engagements de 24 nouveaux postes d'ambulanciers et 1,67 du SSST transférés au SRH).

126 Service communal de la population

126.01 Etat civil

Les comptes 31300.01 et 31300.05 sont à mettre ensemble (erreur de compte dans le budget).

126.02 Contrôle des habitants

Les dépenses 2015 sont plus élevées que le budget 2015 et le budget 2016 encore plus élevé. Cela s'explique par le loyer des locaux dont la surface est plus grande.

36 Charges de transfert

36010.00 Quotes-parts revenus pour cantons et concordats

La répartition de l'émolument pour les permis des étrangers a changé passant de 50% à 1/3 pour la commune.

42 Taxes

42100.00 Emoluments administratifs

Les taxes d'annonces sont supprimées suite à un changement de législation

127 Service de sécurité urbaine**127.02 Accueil et coordination****31 Charges, biens, service, autres ch. d'exploit.**

31300.01 Prestation et service des tiers

Augmentation importante du nombre de commandements de payer, à mettre en relation avec les recettes supplémentaires au 42400.02 dont le bilan financier est positif, mais qui est un très mauvais signe social.

127.03 Proximité quartiers

L'excédent de charges diminue de 268'419 francs par rapport au budget dû à l'échelonnement des engagements sur l'année 2015.

127.04 Mouvements**42 Taxes**

42700.00 Amendes

Recettes des radars allant à l'Etat.

127.05 Stationnement**42 Taxes**

42100.00 Emoluments administratifs

Le revenu supplémentaire est dû au fait que l'Etat a remboursé le 75% (avant 2015 : 50%) des amendes (solde 2014 et totalité 2015) sur factures et plus lors de l'encaissement.

42400.01 Taxes d'utilisation

Augmentation de 240'254 francs par rapport au budget, suite à l'extension des zones payantes.

127.06 Voie publique**42 Taxes**

42400.02 Prestations de services pour tiers

SGA : la diminution provient du nouveau système de comptabilité MCH2, qui implique qu'après compensation entre les prestations respectives de la Ville et de la SGA, seule la TVA reste comptabilisée dans cette rubrique.

127.07 Ports

Le service étant autoporteur, le bénéfice de l'année 2015 augmente la réserve au bilan (29007.01) de 89'735 francs pour atteindre la valeur de 413'253 francs. Plusieurs réalisations se profilent : port de Serrières réaménagement de passerelles fixes et de bornes de distribution électrique.

128 Cimetière**128.00 Cimetière**

Le crédit complémentaire de 118'000 francs est une dépense pérenne pour le bon fonctionnement du Service des parcs et promenades.

L'excédent de charge diminue de 25% essentiellement à cause de revenus extraordinaires (incinérations supplémentaires dues à l'incinérateur de Bienne arrêté).

Le budget 2016 est de 302'644 francs plus élevé que les comptes 2015 à cause des travaux.

129 Service d'incendie et de secours

129.01 Services généraux

30 Charges de personnel

30500.01 Cotisations patronales AVS, AI et APG

Faute de frappe lors de la saisie manuelle du budget par les services financiers.

31 Charges, biens, service, autres ch. d'exploit.

31300.01 Prestations de services de tiers

La différence avec le budget provient de la répartition encore à adapter entre les différents comptes (1^{er} exercice MCH2). Il s'agit d'entretien du garage, appareils et licences.

39 Imputations internes

39101.00 Prestations informatiques

Changement d'outil de gestion des alarmes des pompiers obligeant à financer deux licences cette année.

129.02 Sanitaire

31 Charges, biens, service, autres ch. d'exploit.

31810.00 Pertes sur créances effectives

Pertes sur débiteurs privés ne payant pas les environs 600 francs que coûte un transport en ambulance. Mauvais signe social de nouveau. L'augmentation importante est liée au nombre de transports effectués également en augmentation.

129.04 Pompiers**31 Charges, biens, service, autres ch. d'exploit.**

31300.03 Frais de téléphones et télécommunications

Contrat de maintenance Polycom budgété aux Services généraux (idem pour sanitaire), mais finalement imputé dans les entités de gestion pompiers et sanitaire.

31700.09 Autres frais

Hébergement des instructeurs et aspirants pour l'école latine non budgétisé.

129.05 Protection civile**31 Charges, biens, service, autres ch. d'exploit.**

31180.00 Immobilisations incorporelles

Développeur informatique indépendant du CEG et transformation et matériel pour la salle de théorie, budgétisé au 31300.01.

130 Service de salubrité et prévention incendie**130.01 Service de salubrité et prévention incendie (SSPI)****31 Charges, biens, service, autres ch. d'exploit.**

31990.00 Autres charges d'exploitation

Coûts liés à l'aménagement de l'esplanade de la Maladière.

Commentaires sur les investissements partiellement ou non réalisés en 2015 (page 8 du rapport)**Step, renouvellement équipement : 800'000 francs**

Recours sur l'attribution du marché public du Couplage Chaleur Force (CCF). Le Tribunal fédéral a donné raison à la Ville le 13 janvier 2016.

Aménagement Serrières-PMI

Report des travaux suite à l'exigence par l'OFT au canton et à TransN d'une nouvelle procédure d'approbation des plans du nouveau tracé du Littoral.

Energie, investissement eau

Essentiellement dû au décalage du projet de la station de traitement de l'eau de Champ Bougin (adoption du crédit en automne 2015).

Déchetterie

Report de la demande de crédit en 2016

Véhicule et machine

Décalage de commande en tenant compte de l'usage maximum des véhicules existants.

16. Développement de l'agglomération

Rien à signaler.

A l'issue de la séance, les commissaires se sont déplacés à la déchetterie des Plaines-Roches en compagnie du Conseiller communal, du chef de la voirie et de l'ingénieur communal adjoint. Ils ont été informés sur place des travaux projetés pour améliorer le fonctionnement de la déchetterie ainsi que les locaux du personnel qui sont actuellement très précaires. Un rapport sera présenté à la commission financière très prochainement à ce sujet.

Rapport de la Sous-commission financière V

(Présidence/Chancellerie, Culture, Sports et Tourisme)

La sous-commission financière V, composée de Mme Amanda Ioset, rapporteure, de MM. Morgan Paratte et Joël Zimmerli, s'est réunie le 28 avril 2016 en présence de M. Thomas Facchinetti, conseiller communal, responsable des dicastères, pour examiner les comptes 2015. Ont également participé à cette séance pour la présidence : MM. Rémy Voirol, chancelier, et Bertrand Cottier, vice-chancelier ; les responsables des services concernés en présence : Mmes Aline Chapatte Zürcher (secrétaire de direction - prise du procès-verbal), Marianne de Reynier Nevsky (Atelier des Musées), Antonia Nessi, Chantal Lafontant-Vallotton, Renée Knecht (Musée d'art et d'histoire), Lena Brina (déléguée au Tourisme) ; MM. Patrice Neuenschwander, délégué culturel, Marc-Olivier Gonseth (Musée d'ethnographie), Christophe Dufour (Muséum d'histoire naturelle), Blaise Mulhauser (Jardin botanique), Sylvain Ghirardi (chef du service de l'Intégration et des Infrastructures culturelles), Patrick Pollicino (chef du service des Sports) et Thierry Chatelain de la Bibliothèque publique et universitaire de Neuchâtel.

Présidence

01. Chancellerie

Remarques générales

2015 est la première année d'expérience avec le nouveau plan comptable MCH2, ce qui peut rendre les comparaisons difficiles et qui méritera encore quelques consolidations dans les budgets futurs.

100 Directions / Chancellerie

100.01 Conseil Général

30 Charges de personnel

30000.01 Salaires et jetons de présence des autorités

L'indemnisation du travail politique des membres du Conseil général et des commissions fait l'objet d'un arrêté du 3 février 2003. Les jetons de

présence des membres des commissions consultatives nommées par le Conseil communal sont, eux, versés en application de l'arrêté du 15 mai 2002 et imputés sous l'entité de gestion 100.07. Le montant figurant à ce titre sous l'entité de gestion 100.02 (Urbanisme, Economie et Environnement) concerne l'indemnisation de membres de la Commission d'urbanisme externes à l'Administration.

Les commissions ont été fortement consultées cette année et ont siégé à 50 reprises (détail en page 47 du rapport de gestion).

Culture, Sports et Tourisme

Les tableaux intitulés "Différence comptes/budget 2015" pour la Culture et Sports et Tourisme se trouvent ci-après.

Culture

Différence comptes/budget 2015

Récapitulatif

	Budget 2015	Comptes 2015	Différence	Différence en %	Commentaire rapport de gestion	
133.01	AIDES CULTURELLES	4'768'100.00	4'784'324.47	16'224.47	↑ 0.3%	page 516
133.02	THEATRE DU PASSAGE	1'709'800.00	1'700'162.00	-9'638.00	↓ -0.6%	
134.01	CASE A CHOCS	552'700.00	574'814.45	22'114.45	↓ 4.0%	page 516
134.02	BIBLIOTHEQUE PESTALOZZI	362'600.00	363'444.70	844.70	↑ 0.2%	
134.03	GESTION DES EGLISES	600'100.00	524'500.64	-75'599.36	↑ -12.6%	page 516
134.04	CULTURE ET INTEGRATION	1'165'200.00	1'028'735.00	-136'465.00	↑ -11.7%	page 516
134.05	MESURES D'INTEGRATION PROF.	146'300.00	135'880.11	-10'419.89	↑ -7.1%	page 517
134.06	ACTIONS JEUNESSE	777'100.00	806'641.20	29'541.20	↓ 3.8%	page 517
134.07	INTEGRATION SOCIALE	600'500.00	314'278.20	-286'221.80	↑ -47.7%	page 517
134.08	TEMPLE DU BAS/SALLE DE MUSIQUE	329'500.00	337'057.97	7'557.97	↓ 2.3%	page 517
135.00	MENUISERIE CENTRALE	268'000.00	236'850.90	-31'149.10	↑ -11.6%	page 517
136.00	MEDIATION CULTURELLE	369'200.00	335'806.04	-33'393.96	↑ -9.0%	page 517
137.00	MUSEE D'ART ET D'HISTOIRE	3'229'300.00	3'276'251.64	46'951.64	↓ 1.5%	page 518
138.00	MUSEE D'HISTOIRE NATURELLE	2'284'100.00	2'131'302.60	-152'797.40	↑ -6.7%	page 519
139.00	MUSEE D'ETHNOGRAPHIE	2'508'100.00	2'548'193.93	40'093.93	↓ 1.6%	pages 519-520
140.00	JARDIN BOTANIQUE	694'900.00	779'409.39	84'509.39	↓ 12.2%	page 520
	BIBLIOTHEQUE PUBLIQUE	4'200'000.00	4'200'000.00	0.00	↑ 0.0%	
	Total	24'565'500.00	24'077'653.24	-487'846.76	↑ -2.0%	

Sports et Tourisme

Différence comptes/budget 2015

Récapitulatif

		Budget 2015	Comptes 2015	Différence	Différence en %	Commentaire rapport de gestion
141.00	SERVICE ADMINISTRATIF DES SPORTS	693'700.00	693'801.37	101.37	0.0%	
142.01	ECOLES DU SPORT & CAMPS MULT.	321'800.00	125'960.36	-195'839.64	-60.9%	page 521
142.02	PROMOTION ET MANIFESTATIONS	226'500.00	220'669.76	-5'830.24	-2.6%	page 521
143.01	TERRAINS ET SALLES DE SPORT	2'314'700.00	2'180'882.21	-133'817.79	-5.8%	pages 521-522
143.02	MAISON DE VACANCES CITE-JOIE	9'400.00	-32'920.10	-42'320.10	-450.21%	page 522
143.03	ANNEAU D'ATHLETISME COLOMBIER	170'000.00	167'997.00	-2'003.00	-1.2%	
143.04	COMPLEXE DE LA MALADIERE	1'047'900.00	1'009'897.94	-38'002.06	-3.6%	pages 522-523
143.05	STADE DE LA MALADIERE	1'104'300.00	1'085'322.00	-18'978.00	-1.7%	pages 523-524
143.06	STAND DE TIR	-23'700.00	-21'194.25	2'505.75	-10.6%	
144.01	PISCINES SERRIERES ET PLAGES VILLE	233'500.00	227'423.83	-6'076.17	-2.6%	
144.02	PISCINES ET PLAGE NID-DU-CRO	2'296'000.00	2'225'898.77	-70'101.23	-3.1%	page 524
145.00	PATINOIRES	1'015'800.00	916'734.30	-99'065.70	-9.8%	pages 524-525
	Total	9'409'900.00	8'800'473.19	-609'426.81	-6.5%	

		Budget 2015	Comptes 2015	Différence	Différence en %	Commentaire rapport de gestion
147.00	TOURISME	979'900.00	958'498.44	-21'401.56	-2.2%	page 526

12. Culture

La Bibliothèque publique et universitaire de Neuchâtel se trouve être dans la turbulence depuis la dénonciation de la convention entre l'Etat et la Ville de Neuchâtel. L'Etat redessine sa politique à l'égard des bibliothèques dans le canton et souhaite garder la préservation du patrimoine cantonal comme mission exclusive. Suite à cela, un groupe de travail avec les différents partenaires s'est réuni pour redéfinir les missions des bibliothèques. L'idée est que chaque bibliothèque ait un pôle de compétence : patrimoine audiovisuel à la Chaux-de-Fonds et patrimoine imprimé à Neuchâtel. Un rapport a été remis au comité de pilotage (commission des bibliothèques) et les pôles de compétences ont été validés. Ce sera au Grand Conseil de statuer vraisemblablement en 2017 sur le sujet.

133 Culture, délégué(e) à la culture

133.01 Aides culturelles

Le manque d'informations du à MCH2 a été compensé par différents tableaux expliquant les subventions versées (ponctuelles et régulières).

133.02 Théâtre du Passage

Le Théâtre du Passage fonctionne bien et un montant sera restitué aux communes au prorata de leur participation au déficit du Théâtre.

134 Service de l'Intégration et Infrastructures culturelles

134.01 Case à chocs

Depuis le 1^{er} janvier 2014 une convention de partenariat régit les relations entre la Ville de Neuchâtel et l'Association de coordination de la Case à chocs (ACDC). La rémunération du personnel s'est améliorée mais les heures supplémentaires ont été sous-estimées et sont importantes (1972 heures pour l'ensemble des collaborateurs). Elles ont été principalement rémunérées en 2015, subsidiairement converties en congé compensatoire de 3 semaines pour chaque employé, proportionnellement à son taux d'activité. Les évaluations de fonctions ont été déposées en octobre 2015 et le traitement par le SRH se fera d'ici au mois de mai 2016. Les effets sur la rémunération s'appliqueront avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2016.

En 2016, un accord sur le volume des manifestations a été trouvé afin que les ressources en personnel soient en adéquation avec le nombre d'événements proposés. La Case à chocs évolue progressivement vers une professionnalisation.

En 2015, le cadre budgétaire alloué au personnel communal représentait 3,3 EPT. Au 1^{er} janvier 2016, une dotation financière non utilisée destinée à une place de stage a pu être affectée au personnel permanent, de sorte que la dotation a pu être portée à 3,5 EPT. Enfin, pour la première fois, une personne bénéficie d'un emploi temporaire subventionné dans cette institution culturelle, depuis le mois d'avril 2016.

L'entreprise Ismat Consulting SA a été mandatée pour accompagner la réorganisation du service de l'Intégration et des Infrastructures culturelles. Une analyse complète sera faite et cela prendra également en compte la gestion du personnel de la Case à chocs.

Musées, remarques générales

D'une manière générale les musées (Musées d'art et d'histoire, Muséum d'histoire naturelle, Musée d'ethnographie et Jardin botanique) ont eu une très bonne fréquentation de leurs musées en 2015 et les chiffres le confirment.

Avec le nouveau plan comptable MCH2, les frais liés aux expositions sont présentés par nature et les dépenses sont donc ventilées dans différents comptes et n'apparaissent plus dans un seul compte comme c'était le cas auparavant. Cela rend l'établissement du budget difficile et la gestion plus pointue pour les musées.

L'enveloppe quadriennale demeure. Les fonds destinés aux expositions temporaires des musées se trouvent en page 39.

13. Sports

Remarques générales

Un rapport sur la politique du sport est en préparation et sera débattu par le Conseil Général cette année.

Une des mesures du programme politique mise en place est l'aide aux associations sportives qui n'ont pas accès aux infrastructures appartenant à la Ville ou des actions spéciales en faveur du sport par l'octroi de subventions. Le versement d'un montant de 4'000 francs

émane d'une décision du Conseil communal qui a souhaité soutenir l'organisation d'un événement à l'occasion d'un match marquant les 3 ascensions successives de Neuchâtel Xamax FCS depuis la saison 2012-2013 (deuxième ligue interrégionale jusqu'en Challenge League). Il s'agissait en particulier de 15 abonnements offerts au public sous la forme d'un concours. L'utilisation de cette rubrique comptable est induite par le passage à MCH2.

143 Terrains et salles de sport

143.02 Maison de vacances Cité-Joie

Un nouvel avenant au contrat de bail conclu avec l'exploitant donne la priorité aux écoles publiques neuchâteloises ainsi qu'aux organisations de jeunesse de la Ville avec une baisse des tarifs de location hebdomadaire (180 francs au lieu de 230 francs). En raison de l'obsolescence des locaux à certains endroits, le loyer a été adapté à la baisse (de 100'000 à 80'000 francs) pour la société « Montagne & Nature Sàrl » qui loue le lieu. Un crédit complémentaire de 62'000 francs sera demandé pour assainir les sols dans les chambres, les raccordements électriques et les éclairages de secours.

La Ville de Neuchâtel tient un contact étroit avec la Commune de Nendaz pour un projet d'hébergement de type familial à bas coût. Cela sera abordé au 2^{ème} semestre 2016 au sein de la Commission « Sport pour tous », mais le projet doit encore évoluer avant de pouvoir être présenté.

142 Promotion et manifestations

142.01 Ecoles du sport et camps multisports

Pour les écoles du sport et camps multisports, écart de plus de 195'000 francs, par rapport au budget (pages 484-485). Cela s'explique par le fait que le nouveau concept d'apprentissage de la natation développé en collaboration avec le Red Fish (la Ville propose des cours de sensibilisation de 0 à env. 7 ans et ensuite le Red Fish prend le relais pour la compétition) n'a pas été mis en œuvre en 2015 comme prévu au budget et ceci sur décision du comité de direction du club.

144 Piscines

144.02 Piscines et plage du Nid-du-Crô

La différence constatée dans la rubrique comptable 30100.01 de l'entité de gestion 144.02 provient d'une erreur d'interprétation du Service des Ressources humaines lors du départ de la secrétaire des piscines. Celle-ci a quitté ses fonctions le 30 septembre 2014 et comme le poste n'a pas été remis au concours, mais a été repourvu via une mutation à l'interne, le Service des RH a considéré, à tort, que le poste était supprimé sur l'entité de gestion précitée, ce qui explique en partie l'écart (123'996 francs) entre le budget (1'194'400 francs) et le résultat (1'318'396 francs). A titre de comparaison, le résultat 2014 sur cette même nature comptable a été de 1'327'474 francs.

15. Tourisme

147 Service du Tourisme, délégué(e) au tourisme

147.00 Tourisme

Bien que le Service du Tourisme soit encore récent, de nombreuses actions et différentes collaborations se mettent en place et esquissent ainsi les premiers contours d'une véritable politique du tourisme. 2015 est une année importante au cours de laquelle se développent et/ou se concrétisent de belles démarches telles que la 2ème édition de Chocolatissimo qui a accueilli pas moins de 9'000 visiteurs, la mise en place d'une signalétique piétonne et d'une nouvelle signalétique CFF améliorant l'accessibilité au Jardin botanique et au centre Dürrenmatt depuis la gare ou encore le repositionnement des visites guidées à Neuchâtel avec la préparation d'une nouvelle visite guidée thématique Belle-Epoque qui sera inaugurée en août 2016.

A souligner également que la principale évolution de l'année 2015 se situe dans l'augmentation des actions promotionnelles permettant ainsi de renforcer notablement la visibilité de Neuchâtel dans mais surtout hors canton. Pour rappel, le Service du tourisme œuvre selon trois axes principaux : l'accueil de l'hôte, le développement de produit touristique et la promotion.

CONCLUSION

La commission financière salue les efforts du Conseil communal pour ces comptes 2015. La satisfaction est présente face au résultat. Si la gestion est soigneuse et les prestations à la population de qualité, la volonté de poursuivre le désendettement satisfait la commission financière.

Nous tenons tout particulièrement à remercier les responsables des services et l'ensemble du personnel communal, pour leur travail et leur engagement qui permettent des comptes positifs.

Le 17 mai, les rapports des sous-commissions I à V ont été adoptés à l'unanimité.

Le rapport de la commission financière relatif aux comptes de l'exercice 2015 a été approuvé à l'unanimité.

En conclusion, la Commission financière vous recommande, Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs, d'accepter les comptes et la gestion 2015, ainsi que les trois arrêtés y relatifs.

Neuchâtel, le 17 mai 2016

AU NOM DE LA COMMISSION FINANCIERE :

Le président,

Le rapporteur,

Philippe Loup

Philippe Etienne

Annexe

Réponses aux questions de la Commission financière du 26 avril 2016

Crédit 2016 avec disponibilité en 2015

Dans la mesure où la liste des crédits a été automatiquement établie au moment de l'impression du document, certains apparaissent avec du disponible en 2015, ce qui est faux. Il s'agit de :

- p. 572 Infrastructures - crédit de construction 2016
- p. 576 Urbanisme - Crédit complémentaire Hôtel de ville
- p.576 Urbanisme - „Terreaux Est“
- p. 576 Urbanisme - gouttes d'Or: idem
- p. 578 Culture - Pavillon d'information dans le jardin botanique
- p. 582 Place dépose minute crèche des Cadoles

Ainsi à l'avenir, pour tous les crédits dont la dépense votée débute l'année suivant le bouclage, le disponible sera de Fr. 0.- (correction à faire sur la liste).

Crédit 2014 mentionné dans la liste 2015

- p. 575 Urbanisme - Crédit complémentaire - Réaménagement Temple du Bas

Pour ce crédit (décision 17.12.2014) dont l'information est parvenue au Service financier le 8 janvier 2015, il aurait dû figurer dans la liste présentée au bouclage 2014. Une confusion due à l'impossibilité de créer cet objet dans Abacus (prise en main du logiciel) explique cette erreur. Celui-ci n'a donc été engagé qu'une seule fois.

Recettes non encore perçues

- p. 582 Droit de superficie Fondation Russ

Dans la mesure où cet objet fait partie du patrimoine financier, le prélèvement au fonds est inutile. En effet, celui-ci diminuerait la valeur de ce bien, ce qui devrait entraîner une réévaluation de celui-ci. A noter que le patrimoine financier ne fait pas l'objet d'amortissement.

Calcul de l'autofinancement

A la page 7, le calcul de l'autofinancement a été fait, selon l'ancienne méthode, en ne considérant que les attributions et les prélèvements aux financements spéciaux (natures 35 et 45).

Excédent de revenus du compte de fonctionnement	+	1'450'252.00
Amortissement	+	15'834'599.00
Attributions aux financements spéciaux	+	3'704'929.00
Prélèvements aux financements spéciaux	-	<u>1'497'573.00</u>
Autofinancement		19'492'207.00

A l'avenir, le calcul sera fait selon la nouvelle méthode prévue par la RLFInEC.

A la page 28, le calcul du degré d'autofinancement a été fait en appliquant la nouvelle formule des indicateurs financiers, soit en considérant aussi les attributions sur le capital propre. Par ailleurs, on constate que les prélèvements sur le capital propre ont été oubliés. D'où la correction qui amène un degré d'autofinancement de 130.70. Le calcul s'effectue de la manière suivante :

Autofinancement page 7	19'492'207.00
Attribution au capital propre	+ 1'800'000.00
Prélèvements sur le capital propre	- <u>0.00</u>
	21'292'207.00
Investissements nets	16'135'547.00
Degré d'autofinancement page 28	132.00
Autofinancement page 28	21'292'207.00
Prélèvements sur le capital propre	- <u>210'000.00</u>
	21'082'207.00
Degré d'autofinancement corrigé	130.70

Projet I

**Arrêté
concernant les comptes et la gestion
de la Ville de Neuchâtel
pour l'exercice 2015**

Le Conseil général de la Ville de Neuchâtel,
Sur la proposition du Conseil communal,

a r r ê t e :

Article premier.- Sont approuvés, les comptes de l'exercice 2015, qui comprennent :

a)	Le compte de résultats :	Fr.
	Charges d'exploitation	244'039'591.59
	Revenus d'exploitation	-228'245'145.17
	Résultat provenant des activités d'exploitation (1)	15'794'446.42
	Charges financières	10'053'496.07
	Produits financiers	-22'913'141.75
	Résultat provenant de financements (2)	-12'859'645.68
	Résultat opérationnel (1+2)	2'934'800.74
	Charges extraordinaires	2'658'944
	Revenus extraordinaires	-7'043'996.33
	Résultat extraordinaire (3)	-4'385'052.33
	Résultat total, compte de résultats (1+2+3)	-1'450'251.59
b)	Les crédits d'investissements :	Fr.
	Dépenses	18'297'862.34
	Recettes	-2'162'315.22
	Montant net des crédits d'Investissements	16'135'547.12

Art. 2.- La gestion du Conseil communal durant l'exercice 2015 est approuvée.

Projet II

**Arrêté
concernant l'attribution
à la réserve conjoncturelle**

Le Conseil général de la Ville de Neuchâtel,

Sur la proposition du Conseil communal,

a r r ê t e :

Article premier.- Un montant de 1'800'000 francs est versé à la réserve conjoncturelle.

Art. 2.- Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Projet III

**Arrêté
concernant l'attribution au fonds
destiné à subventionner des installations solaires
photovoltaïques sur le
territoire communal**

Le Conseil général de la Ville de Neuchâtel,

Sur la proposition du Conseil communal,

a r r ê t e :

Article premier.- Un montant de 1'000'000 francs est versé au fonds destiné à subventionner des installations solaires photovoltaïques privées sur le territoire communal (Fonds 2910601).

Art. 2.- Le versement de 1'000'000 francs est prélevé sur le dividende 2015 de Viteos SA.

Art. 3.- Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté.